

Rester compétitifs  
dans un marché ouvert  
à une concurrence mondiale,

# Financier

en gérant les coûts de façon  
rigoureuse et en tirant profit  
des investissements réalisés  
tout en poursuivant l'adaptation  
de l'outil industriel.



83  
**Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.**

86  
**Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.**

88  
**Événements significatifs de l'année 2019 et perspectives**

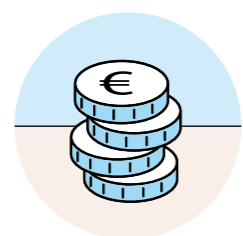
89  
**Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.**

90 Compte de résultat consolidé  
 91 Bilan consolidé  
 92 Tableau de variation des capitaux propres consolidés  
 92 Tableau des flux de trésorerie  
 93 Notes annexes aux comptes consolidés

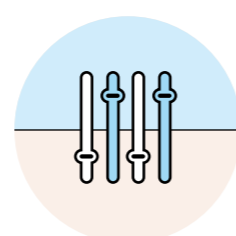
124  
**Comptes annuels de la société Esso S.A.F.**

124 Bilan au 31 décembre 2019  
 126 Compte de résultat de l'exercice 2019  
 127 Tableau de financement de l'exercice 2019  
 128 Annexe au bilan et au compte de résultat

## Chiffres clés 2019



**14,8** milliards d'euros  
**Chiffre d'Affaires.**



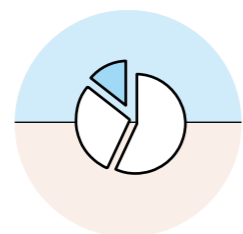
**23** millions d'euros  
**Résultat net.**



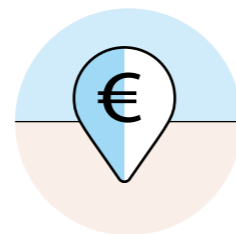
**147** millions d'euros  
**Effets stocks positifs.**



**-136** millions d'euros  
**Résultat Opérationnel Ajusté.**



**112** millions d'euros  
**Total des investissements.**



**432** millions d'euros  
**Position financière nette.**

# Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.

## Résultats financiers

### Résultat net (en millions d'euros)

	Année 2019	Année 2018
<b>Résultat opérationnel<sup>(1)</sup></b>	<b>1</b>	<b>(169)</b>
<b>Produits et charges financiers</b>	<b>17</b>	<b>12</b>
Impôts courants et différés	5	30
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>23</b>	<b>(127)</b>
<b>Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net part du groupe<sup>(2)</sup></b>	<b>23</b>	<b>(127)</b>
Pétrole brut traité en raffinerie (en millions de tonnes)	15,9	15,3
Chiffre d'affaires (en millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	14 794	14 853
Ventes de produits raffinés (en milliers de m <sup>3</sup> )	25 923	25 290
Ventes, activités de distribution sur le marché intérieur (en milliers de m <sup>3</sup> )	16 435	15 189

(1) Résultat opérationnel	(A)	1	(169)
Effets stocks*	(B)	147	(40)
Autres éléments d'ajustement**	(C)	(10)	(17)
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>(A) - (B) - (C)</b>	<b>(136)</b>	<b>(112)</b>
(2) Résultat net part du groupe	(D)	23	(127)
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	(E)	0	0
Impôts courants et différés	(F)	5	30
Effets stocks*	(G)	147	(40)
Impôt sur le résultat hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés**	(H)	44	40
<b>Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés</b>	<b>(D) - (E) - (F) - (G) + (H)</b>	<b>(85)</b>	<b>(77)</b>

Le résultat opérationnel du groupe est positif de 1 million d'euros et comprend des effets stocks positifs pour 147 millions d'euros.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel ajusté de l'exercice est une perte de 136 millions d'euros qui reflète essentiellement l'arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Gravenchon au premier semestre et le faible niveau des marges de raffinage. En fin d'année, les opérations du groupe ont été perturbées par les mouvements sociaux nationaux. La baisse de 24 millions d'euros du résultat opérationnel ajusté par rapport à 2018 provient essentiellement de charges de maintenance associées à l'arrêt programmé de la raffinerie de Gravenchon.

Le résultat financier est positif de 17 millions d'euros et comprend 19 millions d'euros de dividendes de sociétés non consolidées.

Après prise en compte des impôts courants et différés, le résultat net du groupe est un gain de 23 millions d'euros.

Le résultat net hors effets stocks est une perte de 85 millions d'euros contre une perte de 77 millions d'euros en 2018.

#### \* Effets stocks

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

#### \*\* Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs ou autres éléments non récurrents.

## Résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Année 2019	Année 2018
<b>Résultat net</b>	<b>23</b>	<b>(127)</b>
Éléments recyclables en résultat net (revalorisation des titres de participation)	3	3
Éléments non recyclables en résultat net (gains/pertes actuariels sur les avantages au personnel)	(197)	26
Effets d'impôt	51	(6)
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>(120)</b>	<b>(104)</b>

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participation à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

En 2019, la variation des écarts actuariels calculés est négative pour 197 millions d'euros et inclut l'effet de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 1,10 % contre 1,90 % en 2018.

Après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est une perte de 120 millions d'euros en 2019 contre une perte de 104 millions d'euros en 2018.

## Principaux postes du résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Année 2019	Année 2018
Chiffre d'affaires	14 794	14 853
Achats consommés	(13 773)	(14 063)
Variation de la valeur brute des stocks de matières premières et produits finis	(58)	244
Dotations & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks de matières premières et produits finis	86	(116)
Variation des autres stocks et des comptes d'échanges	29	(2)
Effets de change opérationnels	7	(16)
<b>Marge brute</b>	<b>1 085</b>	<b>900</b>
Charges externes	(574)	(573)
Charges de personnel	(268)	(278)
Impôts et taxes	(57)	(57)
Dotations aux amortissements	(119)	(108)
Dotations aux provisions	(7)	(4)
Autres produits de l'activité	25	25
Autres produits et charges d'exploitation	(74)	(57)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(1 074)</b>	<b>(1 052)</b>
Autres produits opérationnels	-	-
Autres charges opérationnelles	(10)	(17)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1</b>	<b>(169)</b>

## Résultat opérationnel ajusté

(en millions d'euros)	Année 2019	Année 2018
<b>Marge brute</b>	<b>1 085</b>	<b>900</b>
dont effets stocks	147	(40)
<b>Marge brute ajustée des effets stocks</b>	<b>938</b>	<b>940</b>
Charges d'exploitation	(1 074)	(1 052)
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>(136)</b>	<b>(112)</b>

La marge brute 2019 ajustée des effets stocks, stable par rapport à 2018, s'établit à 938 millions d'euros.

Les charges d'exploitation de 1 074 millions d'euros en 2019 augmentent de 22 millions d'euros par rapport à 2018. Cette hausse provient essentiellement des charges externes et autres charges d'exploitation et s'explique principalement par une augmentation des coûts de maintenance du site de Gravenchon (18 millions d'euros).

## Ratio endettement net sur capitaux propres

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Endettement long terme	(1)	(1)
Endettement court terme hors banque créditrice	(18)	(19)
Endettement « contrats de location »	(30)	(12)
Créances financières court terme	6	6
Trésorerie nette	475	216
<b>(Endettement)/Excédent net</b>	<b>432</b>	<b>190</b>
<b>Montant des capitaux propres</b>	<b>927</b>	<b>1 044</b>
<b>Ratio endettement net sur capitaux propres*</b>	<b>(47 %)</b>	<b>(18 %)</b>

\* Un ratio négatif reflète une position financière nette excédentaire.

Au 31 décembre 2019, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 927 millions d'euros contre 1 044 millions d'euros fin 2018, et la position financière nette positive est de 432 millions d'euros contre une position financière nette positive de 190 millions d'euros fin 2018.

La baisse des capitaux propres pour un montant de 117 millions d'euros provient essentiellement

- du résultat net de l'exercice positif de 23 millions d'euros ;
- des éléments du résultat global pour un montant négatif de 140 millions d'euros.

La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 6.6 aux comptes consolidés.

Par ailleurs, en application de l'ordonnance 2015-839 du 9 juillet 2015, le groupe a préfinancé en 2019 un montant de 62,1 millions d'euros afin de sécuriser à fin 2019, 10 % des droits à retraites liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 dans la limite de 1,5 PASS par retraité. Au 31 décembre 2019, le montant des engagements de retraite non préfinancés s'établit à 1 231 millions d'euros (voir note annexe 4.1.4 aux comptes consolidés).

## Chiffres clés

(en millions d'euros)	Année 2019	Année 2018
<b>Éléments relatifs au compte de résultat consolidé</b>		
Chiffre d'affaires	14 794	14 853
Résultat opérationnel courant	12	(152)
Résultat opérationnel	1	(169)
Résultat net part du groupe	23	(127)
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0
Effets stocks	147	(40)
Résultat net hors effets stocks	(85)	(77)
Capacité d'autofinancement	78	(41)

(en millions d'euros)	Année 2019	Année 2018
<b>Éléments relatifs au bilan consolidé</b>		
Capital	98	98
Capitaux propres	927	1 044
Dettes financières	52	35
Actifs non courants	1 393	1 312
Créances financières et disponibilités	484	225

(en euros)	Année 2019	Année 2018
<b>Dividende par action</b>		
Dividende versé dans l'année par action	-	1,5
Résultat net consolidé par action	1,80	(9,86)

(en millions d'euros)	Année 2019	Année 2018
<b>Investissements</b>		
Investissements	63	54
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	49	70
<b>Montant total des investissements</b>	<b>112</b>	<b>124</b>

	Année 2019	Année 2018
<b>Données opérationnelles</b>		
Prix moyen du Brent (\$/baril)	64	71
Parité moyenne (\$/€)	1,12	1,18
Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne)	28	28
Pétrole brut traité en raffinerie (en millions de tonnes)	15,9	15,3
Ventes de produits raffinés (en milliers de m <sup>3</sup> )	25 923	25 290
Ventes et activités de distribution sur le marché intérieur (en milliers de m <sup>3</sup> )	16 435	15 189

# Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2019 s'élève à 14 467 millions d'euros en baisse de 0,6% par rapport à 2018 reflétant essentiellement la baisse en moyenne du prix de marché des produits pétroliers par rapport à l'année 2018.

Le résultat d'exploitation en 2019 est une perte de 53 millions d'euros et comprend des effets stocks positifs de 147 millions d'euros. Le résultat d'exploitation en 2018 était une perte de 179 millions d'euros et comprenait des effets stocks négatifs de 40 millions d'euros.

Hors effets stocks, le résultat d'exploitation en 2019 est une perte de 200 millions d'euros contre une perte de 139 millions d'euros en 2018 soit une baisse de 61 millions d'euros reflétant principalement :

- les marges de raffinage insuffisantes en 2019 ;
- la hausse des coûts du contrat de processing facturés par Esso Raffinage pour un montant de 35 millions d'euros incluant l'impact de l'arrêt pour maintenance planifiée de la partie Est de la raffinerie de Gravenchon et le coût du préfinancement de 10% des retraites liquidées du personnel des raffineries ;
- un complément de dotation pour provision retraites pour 23 millions d'euros provenant de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 1,10% contre 1,90% en 2018.

Le résultat financier positif de 23 millions d'euros est constitué de dividendes reçus pour 24 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 1 million d'euros.

Le résultat exceptionnel est une perte de 36 millions d'euros et comprend principalement un coût net de préfinancement des retraites pour un montant de 23 millions d'euros, une dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs pour un montant de 10 millions d'euros.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés, de l'impôt, le résultat net comptable est une perte de 58 millions d'euros en 2019.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

Exercice	Nombres d'actions à rémunérer	Dividende net
2016	12854578	-
2017	12854578	1,50 €
2018	12854578	-

Les comptes annuels au 31 décembre 2019 font apparaître une perte de 57 512 747,21 euros auquel est ajouté le report à nouveau soit :

Perte de l'exercice 2019	(57 512 747,21 €)
Report à nouveau avant affectation	11 640 145,07 €
<b>Total</b>	<b>(45 872 602,14 €)</b>

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 17 juin 2020.

Report à nouveau après affectation	(45 872 602,14 €)
<b>Total</b>	<b>(45 872 602,14 €)</b>

Un prélèvement sur les autres réserves facultatives sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires pour être ajouté au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	(45 872 602,14 €)
Prélèvement sur les autres réserves facultatives	50 000 000,00 €
<b>Report à nouveau après prélèvement</b>	<b>4 127 397,86 €</b>

## Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.

(en millions d'euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	12 435	12 351
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 032	2 207
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise	14 467	14 558
Production stockée/(déstockée) et divers	209	247
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>14 676</b>	<b>14 805</b>
Charges d'exploitation hors amortissements	(14 721)	(14 979)
Amortissements	(8)	(5)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(14 729)</b>	<b>(14 984)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(53)</b>	<b>(179)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>23</b>	<b>14</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>(30)</b>	<b>(165)</b>
Amortissements dérogatoires	(1)	(2)
Provision pour hausse des prix	0	66
Dotations/Reprises sur provisions pour risques	(3)	(9)
Préfinancement des retraites	(23)	0
Autres éléments exceptionnels	(9)	(5)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(36)</b>	<b>50</b>
Participation et intéressement des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	8	7
<b>Résultat net</b>	<b>(58)</b>	<b>(108)</b>

## Résultats financiers des 5 dernières années

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d'actions ordinaires existantes*	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors TVA	12 185,6	10 947,7	12 925,9	14 557,9	14 466,5
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	(143,3)	249,6	249,6	(61,8)	(148,3)
Impôts sur les bénéfices	(9,8)	23,5	36,4	(7,0)	(8,6)
Participation et intéressement des salariés	1,9	2,2	1,9	0,1	(0,1)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(12,4)	312,9	159,8	(108,0)	(57,5)
Résultat distribué**	0	0	19,3	0	0
<b>III. Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	(10,5)	17,4	16,4	(4,3)	(10,9)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(1,0)	24,3	12,4	(8,4)	(4,5)
Dividende attribué à chaque action	0	0	1,5	0	0
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice***	405	384	369	341	314
Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	58,4	56,1	54,6	51,5	50,2
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (en millions d'euros)	65,0	63,9	63,6	58,5	57,3

\* Actions détenues à 82,89% par ExxonMobil France Holding S.A.S.

\*\* Montant dont la distribution est proposée par le conseil d'administration.

\*\*\* La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

# Événements significatifs de l'année 2019 et perspectives

## Événements significatifs de l'année 2019

### Grand arrêt programmé de la raffinerie de Gravenchon

La partie Est de la raffinerie de Gravenchon a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 25 février 2019. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 226 000 barils/jour a été réduite à 166 500 barils/jour pendant cette période.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service. Il a également permis de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site.

Durant cet arrêt, environ 650 000 heures de travail ont été réalisées par 1 200 intervenants extérieurs présents en moyenne chaque jour sur la raffinerie.

Les unités de production ont redémarré progressivement à compter du 20 avril 2019 pour atteindre leur pleine capacité le 10 mai 2019.

## Perspectives

Le groupe Esso S.A.F. est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du taux de change du dollar, à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage dans un marché ouvert à une concurrence mondiale.

La transition énergétique telle qu'envisagée par la Stratégie nationale bas carbone et le projet de Planification pluriannuelle de l'énergie publié en janvier 2019 selon la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, va conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et à une évolution de la structure des marchés fournis par le groupe, dont l'ampleur et le rythme de transition sont incertains. Dans ce contexte, Esso S.A.F. entend poursuivre ses efforts pour améliorer sa compétitivité et optimiser ses actifs industriels. Pour cela, des conditions économiques, fiscales et réglementaires favorables et prévisibles sont essentielles.

Alors que les modes de production et de consommation de l'énergie se transforment, le groupe Esso S.A.F. doit répondre, comme acteur majeur de l'industrie du raffinage, au double défi de produire et distribuer une énergie bon marché

pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement. En 2020, il poursuivra ses efforts en s'appuyant sur cinq piliers stratégiques :

- 1 **Opérer à un niveau d'excellence**
- 2 **Renforcer la compétitivité de l'outil industriel**
- 3 **Poursuivre le développement des ventes**
- 4 **Se positionner pour un futur bas carbone**
- 5 **Transformer la culture d'entreprise**

Retrouvez ces 5 piliers développés en pages 6 et 7.

### Impact de la pandémie de Covid-19

Le groupe Esso S.A.F. a intégré de longue date le risque pandémique dans des plans de continuité d'activité conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes données par les autorités ou mises en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations. Ces plans ont été revalidés dès le début de l'année 2020 en anticipation de la possible arrivée sur le continent européen de l'épidémie de Covid-19.

Face à la propagation rapide du virus, l'Organisation mondiale de la santé a classé en pandémie le Covid-19 le 11 mars 2020, et le gouvernement français a pris des mesures de confinement de la population le 17 mars 2020. Ces mesures de confinement, qui impactent non seulement la France, mais également de nombreux pays, aussi bien à l'échelle européenne que mondiale, engendrent une baisse importante de la demande en produits pétroliers, non seulement à cause de la réduction de la mobilité, mais également du fait du recul de l'activité économique.

Pour répondre à cette situation, le groupe Esso S.A.F. a annoncé dès le 20 mars que les débits des unités de distillation de ses raffineries seraient ajustés pour tenir compte de la baisse de la demande, tout en mettant en œuvre les procédures prévues afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement de ses clients. L'évolution de la pandémie et la durée des mesures de confinement sont incertaines, tout comme les procédures de dé-confinement qui pourraient être progressives et étalées dans le temps.

Le groupe Esso S.A.F. continuera en conséquence d'adapter la marche de ses unités en fonction de l'évolution de la demande ou de potentielles contraintes d'approvisionnement, de production ou de stockage.

# Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

## 90 Compte de résultat consolidé

### 91 Bilan consolidé

### 92 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

### 92 Tableau des flux de trésorerie

### 93 Notes annexes aux comptes consolidés

#### Note 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Note 1.2. Principes de consolidation

Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

Note 1.4. Norme IFRS 16 « contrats de location »

#### Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

Note 2.2. Stocks

Note 2.3. Chiffre d'affaires

Note 2.4. Achats consommés et charges externes

Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Note 2.6. Créances clients et autres créances

Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

#### Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1. Principes comptables

Note 3.2. Contrats de location

Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2019

Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

#### Note 4. Charges et avantages au personnel

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

#### Note 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat

Note 5.2. Impôts différés

#### Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables

Note 6.2. Produits et charges financiers

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

Note 6.4. Créances financières court terme

Note 6.5. Passifs financiers

Note 6.6. Variation de l'endettement financier

net du groupe

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

#### Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Note 7.2. Passifs éventuels

#### Note 8. Procédures et litiges en cours

#### Note 9. Facteurs de risques

Note 9.1. Risques Financiers

Note 9.2. Risques Opérationnels, Industriels

et Environnementaux

Note 9.3. Risques Réglementaires, Sociaux et Sociétaux

#### Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

#### Note 11. Transactions avec les parties liées

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe

Exxon Mobil Corporation

Note 11.2. Engagements donnés à des filiales

et participations non consolidées

#### Note 12. Engagements hors bilan

Note 12.1. Engagements donnés

Note 12.2. Engagements reçus

#### Note 13. Événements postérieurs à la clôture

#### Note 14. Honoraires des commissaires aux comptes

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018	Note
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>14 793,7</b>	<b>14 853,1</b>	2
Autres produits de l'activité	25,4	25,1	
<b>Sous total produits des activités ordinaires</b>	<b>14 819,1</b>	<b>14 878,2</b>	
Achats consommés et charges externes	(14 369,1)	(14 410,0)	2
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	86,1	(116,1)	2
Charges de personnel	(267,5)	(277,9)	
Impôts et taxes	(57,0)	(56,7)	
Dotation aux amortissements	(119,3)	(108,0)	3
Dotation aux provisions	(7,0)	(4,1)	7
Autres produits et charges d'exploitation	(73,8)	(57,2)	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>11,5</b>	<b>(151,8)</b>	
Autres produits opérationnels	-	-	2
Autres charges opérationnelles	(10,1)	(17,3)	2
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1,4</b>	<b>(169,1)</b>	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(1,5)</b>	6
<b>Autres produits financiers</b>	<b>19,4</b>	<b>15,7</b>	6
<b>Autres charges financières</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(2,3)</b>	6
Impôts courants et différés	4,8	30,5	5
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>23,1</b>	<b>(126,7)</b>	
<b>Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>23,1</b>	<b>(126,7)</b>	
Part du groupe	23,1	(126,7)	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action*	1,80	(9,86)	
Résultat dilué par action*	1,80	(9,86)	

### État du résultat global

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018	Note
<b>Résultat net</b>	<b>23,1</b>	<b>(126,7)</b>	
<b>Éléments recyclables en résultat net</b>			
Revalorisation à la juste valeur des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	3,4	3,4	6
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(0,1)	(0,1)	
<b>Éléments non recyclables en résultat net</b>			
Gains/pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	(197,0)	25,7	4
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	50,9	(6,6)	
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>(119,7)</b>	<b>(104,3)</b>	
Part du groupe	(119,7)	(104,3)	
Intérêts minoritaires	-	-	

\* Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578).

## Bilan consolidé

### Actif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Note
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	41,9	43,5	3
Immobilisations corporelles	883,8	859,8	3
Actifs financiers	209,2	205,9	6
Autres créances	-	-	2
Impôts différés actifs	258,0	202,6	5
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>1 392,9</b>	<b>1 311,8</b>	
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en cours	1 305,3	1 262,2	2
Créances clients et comptes rattachés	519,9	636,7	2
Créances financières court terme	5,6	6,4	6
Autres créances	207,6	139,8	2
Impôts courants actifs	12,2	24,5	
Disponibilités	478,3	218,4	6
Actifs destinés à être cédés	-	-	3
<b>Total Actifs courants</b>	<b>2 528,9</b>	<b>2 288,0</b>	
<b>Total actif</b>	<b>3 921,8</b>	<b>3 599,8</b>	

### Passif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Note
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	98,4	98,4	10
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	795,0	1 062,6	
Résultat de l'exercice groupe	23,1	(126,7)	
Intérêts minoritaires	-	-	
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>926,6</b>	<b>1 044,4</b>	
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes financières	15,4	9,3	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	1 187,9	1 059,7	4
Provisions non courantes	71,5	64,5	7
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>1 274,8</b>	<b>1 133,5</b>	
<b>Passifs courants</b>			
Endettement court terme	36,9	25,6	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	47,6	53,8	4
Provisions courantes	6,3	3,9	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 096,1	905,6	2
Autres dettes	533,5	433,0	2
Impôts courants passifs	-	-	
<b>Total Passifs courants</b>	<b>1 720,4</b>	<b>1 421,9</b>	
<b>Total passif</b>	<b>3 921,8</b>	<b>3 599,8</b>	

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>178,7</b>	<b>(529,4)</b>	<b>1 407,8</b>	<b>1 165,6</b>	-
Dividende 2017 payé en 2018					(19,3)	(19,3)	
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			3,3			3,3	
Écarts actuariels de la période				19,1		19,1	
Paiements fondés sur des actions					2,4	2,4	
Autres variations					-	-	
Résultat 2018					(126,7)	(126,7)	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>182,0</b>	<b>(510,3)</b>	<b>1 264,2</b>	<b>1 044,4</b>	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			3,3			3,3	
Écarts actuariels de la période				(146,1)		(146,1)	
Paiements fondés sur des actions					2,2	2,2	
Autres variations					(0,3)	(0,3)	
Résultat 2019					23,1	23,1	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>185,3</b>	<b>(656,4)</b>	<b>1 289,2</b>	<b>926,6</b>	-

## Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)		Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	Résultat net	23,1	(126,7)
	Part des minoritaires	-	-
	Plus ou moins values sur cessions/retraits d'actifs	0,1	(2,1)
	Plus ou moins values sur cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
	Amortissements et provisions	59,4	117,1
	Variation des impôts différés	(4,5)	(29,1)
	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>78,1</b>	<b>(40,8)</b>
	Variation du besoin en fonds de roulement	306,2	(44,0)
	<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>384,3</b>	<b>(84,8)</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	Investissements Raffinage/Distribution*	(111,8)	(124,4)
	Produit brut des cessions	0,3	13,1
	Produit brut des cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
	<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>(111,5)</b>	<b>(111,3)</b>
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	-	(19,3)
	Augmentation de l'endettement	-	-
	Diminution de l'endettement**	(14,4)	(3,5)
	<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>(14,4)</b>	<b>(22,8)</b>
<b>Variation de trésorerie***</b>	Trésorerie d'ouverture	216,4	435,3
	Trésorerie de clôture	474,8	216,4
	<b>Variation de trésorerie</b>	<b>258,4</b>	<b>(218,9)</b>

\* Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.

Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location dans le cadre de la norme IFRS 16 sont exclues du tableau de flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie.

\*\* Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier » (note annexe 6.6).

\*\*\* Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

	ouverture	clôture
Disponibilités	218,4	478,3
Banques créditrices	(2,0)	(3,5)
Trésorerie nette	216,4	474,8

## Notes annexes aux comptes consolidés

### Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 à Immeuble Spring, 20 rue Paul Héroult – 92 000 Nanterre. Auparavant, le siège social était situé à Tour Manhattan, 5/6 place de l'Iris – 92 400 Courbevoie. L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage-Distribution de l'industrie pétrolière. Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2020.

### Note 1. Principes comptables

#### Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le groupe) sont établis au 31 décembre 2019 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

#### Normes, interprétations et amendements entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont les suivants :

- IFRS 16 « contrats de location » ;
- IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- Amendements à IAS 19 « modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Amendements à IAS 28 « intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 9 « clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Améliorations annuelles cycle 2015-2017 (amendements à IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et à IAS 23).

La norme IFRS 16 a eu des impacts sur les comptes de la société qui sont détaillés dans la note 1.4.

Les autres normes et amendements n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe.

#### Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application optionnelle en 2019

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations publiés non obligatoires dans les comptes au 31 décembre 2019 et non adoptés par anticipation par le groupe sont les suivantes :

- Normes adoptées par l'Union Européenne :
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « définition de l'importance relative »

- Amendements à IFRS 3 « regroupements d'entreprises »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « réforme des indices de taux d'intérêt »
- Refonte du cadre conceptuel Normes non-adoptées par l'Union Européenne :
- IFRS 17 « contrats d'assurance » (secteurs des assurances et des mutuelles)
- Amendements à IAS 1 « clarification du classement des passifs en courant et non courant »

### Note 1.2. Principes de consolidation

#### Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Activité	Filiales	N° SIREN	Siège social	%
Raffinage d'hydrocarbures	Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Immeuble SPRING 20 rue Paul Héroult 92000 Nanterre	100
Distribution de combustibles liquides et solides	Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Erables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 6 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20% qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

#### Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2019. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

#### Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

### Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations majeures faites par la Direction lors

de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, la période de recouvrabilité pour la détermination des impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les litiges par exemple.

#### Note 1.4. Norme IFRS 16 «contrats de location»

La norme IFRS 16 d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 supprime la distinction entre la location simple et la location de financement établie par la norme IAS 17 et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
  - d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers ;
  - d'un impact en capitaux propres net des impôts différés.
- Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :
- l'amortissement du droit d'usage ;
  - les intérêts de la dette de loyer.

Le groupe Esso S.A.F. a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon

la méthode rétrospective simplifiée qui consiste à reconnaître à la date de première application :

- d'une part, le passif locatif à hauteur de la valeur des paiements de loyers restants actualisée aux taux à la date de transition ;
- et d'autre part, l'actif au titre du droit d'utilisation pour un montant égal au passif locatif, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer.

Conformément à la méthode rétrospective simplifiée, aucun retraitement comparatif des états financiers antérieurs n'a été réalisé.

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (≈ 4 500 euros).

Dans le cadre de son activité, le groupe conclut en tant que preneur des contrats portants sur les principaux actifs suivants :

- Terrains, bâtiments et bureaux ;
- Matériels de transport, notamment pour les activités de distribution de produits pétroliers.

Les taux d'actualisation appliqués aux contrats de location sont basés sur le taux d'emprunt marginal du groupe.

Les impacts de la norme IFRS 16 dans les comptes au 31 décembre 2019 sont détaillés ci-dessous :

#### Compte de résultat

(en millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2019 (A)	Impacts IFRS 16 (B)	Exercice 2019 hors IFRS 16 (C)=(A)-(B)
<b>Effets changements induits par l'application de l'IFRS 16</b>				
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(169,1)</b>	<b>1,4</b>	<b>(0,8)</b>	<b>2,2</b>
Dont achats consommés et charges externes	(14 410,0)	(14 369,1)	9,5	(14 378,6)
Dont dotation aux amortissements	(108,0)	(119,3)	(10,3)	(109,0)
<b>Produits et charges financiers</b>	<b>11,9</b>	<b>16,9</b>	<b>(0,1)</b>	<b>17,0</b>
<b>Impôts courants et différés</b>	<b>30,5</b>	<b>4,8</b>	<b>0,3</b>	<b>4,5</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(126,7)</b>	<b>23,1</b>	<b>(0,6)</b>	<b>23,7</b>

#### Bilan

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019 (A)	Impacts IFRS 16 (B)	Montants au 31 décembre 2019 hors IFRS 16 (C)=(A)-(B)
<b>Effets changements induits par l'application de l'IFRS 16</b>				
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 311,8</b>	<b>1 392,9</b>	<b>20,5</b>	<b>1 372,4</b>
dont immobilisations corporelles	859,8	883,8	20,2	863,6
dont impôts différés actifs	202,6	258,0	0,3	257,7
<b>Total des actifs courants</b>	<b>2 288,0</b>	<b>2 528,9</b>	<b>(0,3)</b>	<b>2 529,2</b>
dont autres créances	139,8	219,8	(0,3)	220,1
<b>Total actif</b>	<b>3 599,8</b>	<b>3 921,8</b>	<b>20,2</b>	<b>3 901,6</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 044,4</b>	<b>926,6</b>	<b>(1,3)</b>	<b>927,9</b>
dont réserves consolidées groupe	935,9	795,0	(0,7)	795,7
dont résultat de l'exercice groupe	-	23,1	(0,6)	23,7
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>1 133,5</b>	<b>1 274,8</b>	<b>12,2</b>	<b>1 262,6</b>
dont emprunts et dettes financières	9,3	15,4	12,2	3,2
<b>Total des passifs courants</b>	<b>1 421,9</b>	<b>1 720,4</b>	<b>9,3</b>	<b>1 711,1</b>
dont endettement court terme	25,6	36,9	9,5	27,4
dont autres dettes	433,0	533,5	(0,2)	533,7
<b>Total passif</b>	<b>3 599,8</b>	<b>3 921,8</b>	<b>20,2</b>	<b>3 901,6</b>

## Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

### Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux chaînes de valeur distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui utilisent les ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces chaînes de valeur sont soumises à des risques et incertitudes semblables et sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

### Note 2.2. Stocks

#### Stocks de produits pétroliers

Les produits pétroliers détenus par le groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut et de bio-carburants sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut,

seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks, permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

#### Quotas d'émission de CO<sub>2</sub>

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union Européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks ;
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle ;
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First in, First out* ou *Premier entré, Premier sorti*) ;
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus ;
- à la clôture :

- une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe ;
- un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles ;
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

#### Certificats d'économie d'énergie

De par son activité de mise à la consommation de produits pétroliers, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par le gouvernement français en réponse aux directives Européennes 2006/32/CE & 2012/27/UE. Ces dispositions obligent les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à promouvoir des économies d'énergie auprès d'autres acteurs (les « bénéficiaires »). Des certificats sont émis



par l'État en échange des preuves de réalisation des actions d'économie d'énergie. Les obligés peuvent soit obtenir ces certificats en finançant eux-mêmes ces mesures d'économie d'énergie des bénéficiaires, soit acheter directement des certificats déjà émis sur le marché.

Le dispositif a été mis en place en 2006 et s'appuie sur des obligations pluriannuelles. Chaque période voit son obligation augmenter par rapport à la période précédente et élargit son champ d'application. La quatrième période a débuté au premier janvier 2018 et s'achèvera le 31 décembre 2021 suite à son allongement d'un an promulgué par le décret n° 2019-1320 du 9 décembre 2019.

Pour répondre à son obligation, le groupe Esso S.A.F. achète principalement des certificats sur le marché d'échange de certificats de CEE (Certificats d'économie d'énergie).

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des CEE, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux quantités mises à la consommation, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- les CEE sont valorisés au coût unitaire pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

#### Détail des stocks au 31 décembre 2019

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

Stocks de produits pétroliers		Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
<b>Pétrole brut</b>	Valeur brute	686,4	690,0
	Dépréciation	(21,6)	(33,1)
	<b>Valeur nette</b>	<b>664,8</b>	<b>656,9</b>
<b>Produits intermédiaires et finis</b>	Valeur brute	599,7	653,7
	Dépréciation	(10,0)	(84,5)
	<b>Valeur nette</b>	<b>589,7</b>	<b>569,2</b>
<b>Total produits pétroliers</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>1 286,1</b>	<b>1 343,7</b>
	<b>Dépréciation</b>	<b>(31,6)</b>	<b>(117,6)</b>
	<b>Valeur nette</b>	<b>1 254,5</b>	<b>1 226,1</b>
<b>Autres stocks</b>	Valeur brute	62,7	46,8
	Dépréciation	(11,9)	(10,7)
	<b>Valeur nette</b>	<b>50,8</b>	<b>36,1</b>
<b>Total des stocks (net)</b>		<b>1 305,3</b>	<b>1 262,2</b>

#### Impact de la variation des stocks de produits pétroliers sur le résultat de l'exercice 2019

La valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2019 de 1 286,1 millions d'euros est en baisse de 57,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018.

Après prise en compte d'une provision pour dépréciation comptable des stocks pour 31,6 millions d'euros et de la reprise de la provision pour dépréciation 2018 pour 117,6 millions d'euros (soit une reprise nette de 86 millions d'euros pour l'année 2019), la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est positive de 28,4 millions d'euros.

#### Impact des effets stocks sur le résultat de l'année 2019

(en millions d'euros)

Effets stocks	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
<b>Effet prix sur stocks</b>	<b>61,0</b>	<b>76,5</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>		
Dotation	(31,5)	(117,6)
Reprise	117,6	1,4
<b>Valeur nette</b>	<b>86,1</b>	<b>(116,2)</b>
<b>Total effets stocks</b>	<b>147,1</b>	<b>(39,7)</b>

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks. L'effet prix sur stocks mesure l'impact estimé des fluctuations des coûts de matières premières et des produits finis.

L'effet prix sur stock inclus dans la valeur brute des produits pétroliers en stocks au 31 décembre 2019 est positif de 61 millions d'euros.

L'impact total des effets stocks sur le résultat au 31 décembre 2019 est positif de 147,1 millions d'euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé au 31 décembre 2019 et toutes choses égales par ailleurs, une hausse/baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 \$ par baril entraînerait une variation de l'effet prix sur stock estimée à environ +/- 161 millions d'euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 63 \$ (57 €)/baril en novembre 2019 puis à 67 \$ (60 €)/baril en décembre 2019 puis a baissé à 64 \$ (58 €) sur la période de réalisation des stocks en janvier 2020 alors qu'il était de 59 \$ (52 €) en janvier 2019 sur la période de réalisation des stocks à fin 2018.

#### Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le CPSSP (Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2019 s'élève à 22,5 millions d'euros.

#### Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du SEQE (Système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre) au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. La période du SEQE en cours a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se poursuivra jusqu'en 2020, avec des règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement d'environ - 2 %/an.

Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'État pour la période en cours de 8 ans, 2013-2020, soit 16 149 milliers de tonnes, sont en baisse d'environ 30% par rapport aux quotas d'émissions restitués sur la précédente période de 5 ans, 2008-2012, soit 14 453 milliers de tonnes, ce qui se traduit par davantage d'achats de quotas sur le marché.

En 2019, les quotas d'émissions restitués sont de 2 713 milliers de tonnes contre 2 678 milliers de tonnes en 2018.

À partir de 2021, une quatrième phase du SEQE va commencer pour durer jusqu'en 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués seront calculés par la Commission Européenne au deuxième semestre 2020, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019. Selon des premières indications, ces quotas alloués pourraient être sensiblement réduits dès 2021.

#### Période 2013-2020

(en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2013	2 152	2 738
Année 2014	2 115	2 679
Année 2015	2 077	2 578
Année 2016	2 039	2 676
Année 2017	2 000	2 638
Année 2018	1 961	2 678
Année 2019	1 922	2 713
Année 2020	1 882	
<b>Total années 2013-2020</b>	<b>16 149</b>	<b>18 700</b>

#### Note 2.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ». L'IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert des biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

#### Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi les ventes de produits pétroliers sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers qui font l'objet d'une inscription pour leur valeur nette au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

#### Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

#### Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mis à la consommation. Le montant des accises est fixé par l'État français et est payé directement par Esso S.A.F. aux autorités douanières et fiscales. Les accises sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente. L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le groupe à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions de ventes. Le chiffre d'affaires comprend ainsi les droits d'accises collectés par le groupe sur la distribution de produits pétroliers. Pour le groupe Esso S.A.F. il s'agit principalement de la T.I.C.P.E. (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) présentée sur une ligne séparée dans la présentation détaillée de son chiffre d'affaires.

#### Chiffre d'affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes de biens	12 503	12 397
Prestations de services	259	249
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 032	2 207
<b>Total</b>	<b>14 794</b>	<b>14 853</b>

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit :

	Année 2019		Année 2018		
	milliers m <sup>3</sup>	millions euros	milliers m <sup>3</sup>	millions euros	
Carburants Aviation		1 674	783	1 456	707
Supercarburants Automobile		5 056	2 190	4 842	2 165
Gazole et Fioul domestique		11 621	6 243	11 550	6 337
Fiouls Lourds		838	321	1 152	399
Gaz de Pétrole Liquéfié		704	141	683	169
Produits semi-finis		4 578	1 470	4 365	1 560
<b>Ventes de carburants et combustibles</b>		<b>24 471</b>	<b>11 148</b>	<b>24 048</b>	<b>11 337</b>
<b>Ventes Lubrifiants et Spécialités</b>		<b>1 452</b>	<b>955</b>	<b>1 242</b>	<b>923</b>
<b>Total ventes de produits raffinés hors taxes</b>		<b>25 923</b>	<b>12 103</b>	<b>25 290</b>	<b>12 260</b>
Ventes de pétrole brut		1 142	400	405	137
<b>Total ventes de produits pétroliers hors taxes</b>		<b>27 065</b>	<b>12 503</b>	<b>25 695</b>	<b>12 397</b>
Ventes de services			259		249
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			2 032		2 207
<b>Chiffre d'affaires (hors TVA)</b>		<b>14 794</b>	<b>14 794</b>	<b>14 853</b>	<b>14 853</b>
dont volumes ventes activités de distribution sur marché intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)		16 435	-	15 189	-

### 2.3.1. Chiffre d'affaires : informations sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Exercice 2019	Exercice 2018
Groupe ExxonMobil	3 298	3 292
Autres sociétés pétrolières	967	1 011
Autres clients*	8 497	8 343
<b>Ventes de produits et services hors taxes</b>	<b>12 762</b>	<b>12 646</b>
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 032	2 207
<b>Chiffre d'affaires (hors TVA)</b>	<b>14 794</b>	<b>14 853</b>

\* En 2019, un client représente environ 10 % du chiffre d'affaires

### 2.3.2. Chiffre d'affaires : informations sur les secteurs géographiques

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires	Exercice 2019	Exercice 2018
France	11 897	12 089
Exportations	2 897	2 764
<b>Total</b>	<b>14 794</b>	<b>14 853</b>

### Note 2.4. Achats consommés et charges externes

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Achats consommés	(13 772,9)	(14 062,9)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	(57,6)	243,6
Variation des autres stocks et comptes d'échanges	28,8	(1,5)
Effets de change opérationnels	6,7	(16,0)
Charges externes	(574,2)	(573,2)
<b>Total</b>	<b>(14 369,1)</b>	<b>(14 410,0)</b>

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

### Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de restructuration, cessions d'actifs, provisions relatives à des litiges majeurs, certaines dépréciations d'actifs non courants.

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Total autres produits opérationnels</b>	-	-
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(10,1)	(17,3)
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>(10,1)</b>	<b>(17,3)</b>
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(10,1)</b>	<b>(17,3)</b>

Les autres produits et charges opérationnels comprennent une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 10,1 millions d'euros en 2019 contre 17,3 millions d'euros en 2018.

### Note 2.6. Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	460,2	427,5
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	59,7	209,2
<b>Total</b>	<b>519,9</b>	<b>636,7</b>

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 46 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(en millions d'euros)

Autres créances courantes	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Personnel	1,0	1,1
État et collectivités*	80,9	53,2
Débiteurs divers	104,4	61,5
Charges constatées d'avance	21,3	24,0
<b>Total</b>	<b>207,6</b>	<b>139,8</b>

\* Hors impôts courants passifs.

### Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	362,0	326,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés au groupe ExxonMobil	734,1	579,3
<b>Total</b>	<b>1 096,1</b>	<b>905,6</b>

(en millions d'euros)

Autres dettes courantes	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dettes fiscales et sociales*	412,9	367,4
Subventions	0,3	0,4
Créditeurs divers	120,2	65,1
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>533,5</b>	<b>433,0</b>

\* Hors impôts courants passifs.

### Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)

Variation du besoin en fonds de roulement	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
<b>Variations des actifs</b>				
Actifs financiers	(3,3)		(3,4)	
Stocks	(43,1)		(128,0)	
Créances clients et comptes rattachés		116,9	(48,3)	
Autres créances	(67,8)			14,4
Impôts courants actifs		12,3	(0,4)	
<b>Variations des passifs</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		190,6		111,1
Autres dettes		100,6		10,6
Impôts courants passifs				
<b>Total</b>	<b>(114,2)</b>	<b>420,4</b>	<b>(180,1)</b>	<b>136,1</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>306,2</b>		<b>(44,0)</b>

### Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Note 3.1. Principes comptables

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

##### Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

Constructions	de 20 à 50 ans
Installations industrielles	de 10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

##### Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. peut effectuer un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

• Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l'actif ne sera pas déprécié si l'UGT correspondante ne s'est pas dépréciée. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Si la valeur recouvrable d'un actif susceptible d'être évalué individuellement, ou de l'UGT, était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

L'application de ces principes au groupe Esso SAF conduit à tester, dans le cadre d'une valorisation de la totalité des actifs du groupe, la valeur recouvrable des deux groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer.

• Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 3.3 ci-après.

##### Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir. Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- La vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le président-directeur général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20 % du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le conseil d'administration,
- Le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif,
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests de dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

#### Note 3.2. Contrats de location

La norme IFRS 16 d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 supprime la distinction entre la location simple et la location de financement établie par la norme IAS 17 et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers,
- d'un impact en capitaux propres net des impôts différés.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l'amortissement du droit d'usage,
- les intérêts de la dette de loyer.

Le groupe ESAF a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée qui consiste à reconnaître à la date de première application :

- d'une part, le passif locatif à hauteur de la valeur des paiements de loyers restants actualisée aux taux à la date de transition ;
- et d'autre part, l'actif au titre du droit d'utilisation pour un montant égal au passif locatif, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer.

Conformément à la méthode rétrospective simplifiée, aucun retraitement comparatif des états financiers antérieurs n'a été réalisé.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (4 500 euros).

##### Contrats de location simple

Dans le cadre de son activité, le Groupe conclut en tant que preneur des contrats de « location simple » portants sur les principaux actifs suivants :

- Terrains, bâtiments et bureaux ;
- Matériels de transport, notamment pour les activités de distribution de produits pétroliers.

Les taux d'actualisation appliqués aux contrats de location sont basés sur le taux d'emprunt marginal du groupe.

##### Contrat de location financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type VLCC (Very large crude carrier), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d'euros. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ». Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles – droit d'utilisation des contrats de location », et au passif

en « emprunts et dettes financières – contrats de location » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

#### Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2019

Conformément à la norme IAS 36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso S.A.F., étant inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 927 millions d'euros au 31 décembre 2019, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire. Un test de dépréciation a donc été effectué en comparant la valeur recouvrable des deux groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable respective.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés reposant sur des prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment :

- des projections de marges de raffinage tenant compte d'un environnement de bas de cycle d'ici à 2023, puis un retour à des marges de tendance long terme ;
- des prix du pétrole brut stables à 60 \$/baril à moyen terme puis une remontée de ces prix à un niveau de 70 \$/baril à plus long terme.

Les flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar sont convertis en euros (parité \$/€ retenue à 1,19) et sont actualisés à un taux de 7 % qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1%.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à la suite du test effectué.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation combinée à un taux de croissance à l'infini à 0 % ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation combinée à une parité \$/€ de 1,25 ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Un taux de croissance à l'infini à 0 % combiné à une parité \$/€ de 1,25 ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Hors modification du taux d'actualisation ou de la parité \$/€, le changement d'une des hypothèses clef décrites ci-dessus induisant une baisse de 10 % des flux de trésorerie futurs ne conduirait pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

**Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles**

La situation au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Valeur en début de période des contrats de location simple	Acquisitions/dotations de la période	Cessions mises hors service	Valeur en fin de période	
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Valeur brute*	141,0		4,5		145,5	
Amortissements*	(79,6)		(6,1)		(85,7)	
Dépréciation	(17,9)				(17,9)	
<b>Valeur nette</b>	<b>43,5</b>		<b>(1,6)</b>		<b>41,9</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>2 473,8</b>	<b>16,8</b>	<b>126,6</b>	<b>(53,9)</b>	<b>2 563,3</b>
Raffinage	2 303,6		95,7	(52,9)		2 346,4
Distribution	124,7		11,3	(1,0)		135,0
Droits d'utilisation des contrats de location**	45,5	16,8	19,6			81,9
<b>Amortissements</b>	<b>(1 614,0)</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(113,2)</b>	<b>53,6</b>		<b>(1 679,5)</b>
Raffinage	(1 500,5)		(91,3)	52,9		(1 538,9)
Distribution	(77,7)		(7,6)	0,7		(84,6)
Droits d'utilisation des contrats de location**	(35,8)	(5,9)	(14,3)			(56,0)
<b>Valeur nette</b>	<b>859,8</b>	<b>10,9</b>	<b>13,4</b>	<b>(0,3)</b>		<b>883,8</b>

\* Dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 22,8 M€.

\*\* Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 5,7 M€.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2018 était la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/dotations de la période	Cessions mises hors service	Valeur en fin de période	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeur brute*	153,6	2,2	(14,8)	141,0	
Amortissements*	(83,4)	(6,2)	10,0	(79,6)	
Dépréciation	(17,9)			(17,9)	
<b>Valeur nette</b>	<b>52,3</b>	<b>(4,0)</b>	<b>(4,8)</b>	<b>43,5</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>2 448,1</b>	<b>122,2</b>	<b>(96,5)</b>	<b>2 473,8</b>
Raffinage**	2 313,3	115,3	(79,5)		2 349,1
Distribution	134,8	6,9	(17,0)		124,7
<b>Amortissements</b>	<b>(1 602,4)</b>	<b>(101,9)</b>	<b>90,3</b>		<b>(1 614,0)</b>
Raffinage**	(1 519,2)	(96,6)	79,5		(1 536,3)
Distribution	(83,2)	(5,3)	10,8		(77,7)
<b>Valeur nette</b>	<b>845,7</b>	<b>20,3</b>	<b>(6,2)</b>		<b>859,8</b>

\* Dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 26,9 M€.

\*\* Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 9,7 M€.

**Note 4. Charges et avantages au personnel****Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés**

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP), un PERCO (Plan d'épargne pour la retraite collectif) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'une IGRS ESSO (Institution de gestion de retraite supplémentaire). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés non externalisés sont inscrits au passif du bilan, et évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution) ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des hypothèses de charges sociales ;
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont également inscrits au passif du bilan et la variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements ont fait l'objet d'une revue par un actuair indépendant qui a confirmé la pertinence des hypothèses.

Les provisions pour retraite constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de

l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

**4.1.1 Hypothèses retenues**

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 1,10 % (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation à long terme de 1,8 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

**Sensibilité des hypothèses :** La variation de - 0,5/+ 0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de + 9 %/- 8 %.

**4.1.2 Modification des accords de retraite supplémentaire du personnel en 2019**

Les ordonnances relatives à la loi Pacte (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) publiées le 4 juillet 2019 ont eu des conséquences sur les plans à prestations définies du groupe (régis par l'article 39 du Code Général des Impôts et l'article L137-11 du code de la Sécurité sociale – aussi appelé « retraite chapeau ») qui ont été les suivantes :

- fermeture du plan à prestations définies au personnel embauché depuis le 4 juillet 2019
- pour le personnel actif, fin de l'acquisition des droits à « retraite chapeau » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le groupe a conclu en décembre 2019 un accord avec ses organisations syndicales pour un aménagement de ses plans de retraites avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sans impact financier sur l'exercice 2019.

**4.1.3 Préfinancement des retraites en 2019**

L'ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

La sécurisation peut se faire au moyen d'un ou plusieurs des dispositifs prévus par l'ordonnance, y compris le préfinancement à travers des contrats souscrits auprès d'organismes régis par le code des assurances, et des suretés réelles ou personnelles de type cautionnement.

Au 31 décembre 2018 les engagements des régimes de retraite à prestations définies L137-11 du groupe portant sur les droits à retraite liquidés dans la limite de 1,5 PASS s'élèvent à 472 millions d'euros. En application de cette ordonnance, 10 % de ces droits à retraite liquidés avaient été sécurisés par une caution de la société ExxonMobil France Holding.

Le groupe a décidé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de sécuriser 10 % de ces droits à retraite liquidés par externalisation auprès d'ExxonMobi OFP (Organisme de fonds de pension) avec des versements de cotisations effectués en 2019 pour un montant total de 63 millions d'euros. La mise en place de cette externalisation a mis fin à la caution reçue de la société ExxonMobil France Holding.

#### 4.1.4 Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2019 sont ventilés comme suit :

(en millions d'euros)	
Engagements de retraite	Total 2019
<b>Engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>1 109,3</b>
Coût des services rendus	15,1
Charge d'intérêts	20,6
Autres	(0,1)
<b>Charge/(produit) de l'exercice</b>	<b>35,6</b>
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global*	197,0
Prestations versées	(48,5)
<b>Engagements au 31 décembre 2019</b>	<b>1 293,4</b>

#### Variation de la valeur des placements

<b>Valeur actuelle des placements au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>-</b>
Cotisations versées	62,8
Prestations versées	(1,5)
Produits financiers des placements	0,8
<b>Valeur des placements au 31 décembre 2019</b>	<b>62,1</b>

<b>Provision pour engagements de retraite</b>	<b>1 231,3</b>
---	----------------

\* Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2018 était la suivante :

(en millions d'euros)	
Engagements de retraite	Total 2018
Engagements au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 148,1
Coût des services rendus	16,1
Charge d'intérêts	20,1
Autres	3,7
<b>Charge/(produit) de l'exercice</b>	<b>39,9</b>
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global*	(25,7)
Prestations versées	(53,0)
<b>Engagements au 31 décembre 2018</b>	<b>1 109,3</b>

\* Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

#### 4.1.5 Paiements des retraites effectués en 2019 et montants prévisionnels 2020

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2019 à 48,5 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2020 sont estimés à 47,6 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du PERCO (Plan d'épargne pour la retraite collectif) se sont élevés en 2019 à 6 millions d'euros. Pour 2020, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 6,6 millions d'euros.

#### 4.1.6 Nature des placements effectués par l'Organisme de Fonds de Pension

Composition du portefeuille des placements	Au 31 décembre 2019
Actions	30,4 %
Obligations	68,1 %
Disponibilités	1,5 %

#### 4.1.7 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(en millions d'euros)		
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Provisions pour retraite	1 231,3	1 109,3
Provisions pour les médailles du travail	4,2	4,2
<b>Total</b>	<b>1 235,5</b>	<b>1 113,5</b>

#### Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2019, la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,2 millions d'euros (2,4 millions d'euros en 2018).

#### Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019 s'élève à 231 milliers d'euros (231 milliers d'euros en 2018). Au 31 décembre 2019, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 2 087 milliers d'euros (1 713 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

#### Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2019 se décompose comme suit :

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018
Cadres	527	526	37	45
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 045	1 139	37	47
Ouvriers	182	164	14	14
<b>Total</b>	<b>1 754</b>	<b>1 829</b>	<b>88</b>	<b>106</b>

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

#### Note 5. Impôts

##### Note 5.1. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2019 est un crédit d'impôt pour un montant de 4,8 millions d'euros contre un crédit d'impôt de 30,5 millions d'euros en 2018. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est un profit de 18,3 millions d'euros contre une perte de 157,2 millions d'euros en 2018.

La charge d'impôt 2019 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		
Impôts courants et différés	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Bénéfice net ou perte nette avant impôt</b>	<b>18,3</b>	<b>(157,2)</b>
Taux d'imposition	34,43 %	34,43 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>(6,3)</b>	<b>54,1</b>
<b>Incidence</b>		
- des charges et produits non taxables	6,9	6,7
- du delta de taux sur impôts différés calculés à 25,83 %	4,8	(30,6)
- divers	(0,6)	0,3
<b>Impôt réel des activités poursuivies</b>	<b>4,8</b>	<b>30,5</b>
Dont :		
Impôt courant	0,4	1,3
Impôt différé	4,4	29,2

##### Note 5.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts différés	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts différés sur les provisions réglementées		(114,8)		(113,8)
Impôts différés sur les décalages temporaires	9,3		4,3	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles	0,1			(5,2)
Impôts différés sur les participations		(5,9)		(5,8)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	326,3		292,4	
Impôts différés sur les provisions pour inspections métal (annulation)		(64,1)		(65,1)
Impôts différés sur déficits reportables	107,1		95,8	
<b>Total</b>	<b>442,8</b>	<b>(184,8)</b>	<b>392,5</b>	<b>(189,9)</b>
<b>Compensation des impôts différés actifs/passifs</b>	<b>258,0</b>		<b>202,6</b>	

Au 31 décembre 2019, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 627 millions d'euros en hausse de 44 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018. Le montant du déficit fiscal reportable donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés inscrits au bilan s'élève à 415 millions d'euros (371 millions d'euros en 2018) et se traduit par un montant de 107,1 millions d'euros (95,8 millions d'euros en 2018) d'impôts différés actifs valorisés au taux de 25,83 % applicable à compter de 2022.

Le groupe considère que la probabilité de consommation des pertes fiscales reportables s'effectuera sur une durée de 10 ans compte tenu de ses activités industrielles à long terme et du cycle de ses marchés.

Cette probabilité tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir de prévisions de marges de raffinage intégrant un environnement de bas de cycle d'ici à 2023, d'une hypothèse des prix du pétrole brut stables à 60 \$/baril à moyen terme puis une remontée des prix du pétrole brut à un niveau de 70 \$/baril à plus long terme\*, mais aussi d'incertitudes liées à l'évolution et à la volatilité à plus long terme du prix du pétrole brut, de la parité euro/dollar et du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Ces prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s'appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

\* Niveau projeté à cet horizon par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F.

## Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

### Note 6.1. Principes comptables

#### Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » :

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti ;
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

#### Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO<sub>2</sub> ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 9 relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IFRS 9 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO<sub>2</sub> ou de certificats d'économie d'énergie.

#### Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

#### Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

### Note 6.2. Produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Dividendes versés par les filiales non consolidées	19,4	15,7
Intérêts versés par les filiales non consolidées	-	-
Écarts de change positifs	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total produits financiers</b>	<b>19,4</b>	<b>15,7</b>
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(0,7)	(1,0)
Coût de l'endettement financier brut	(0,8)	(0,5)
Autres revenus négatifs d'intérêt	(0,6)	(1,6)
Écarts de change négatifs	(0,4)	(0,7)
Autres charges financières	-	-
<b>Total charges financières</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(3,8)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>16,9</b>	<b>11,9</b>

### Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

#### 6.3.1. Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2018	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur*	Au 31 décembre 2019
Actifs financiers disponibles à la vente		1,0			1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres		204,7		3,4	208,1
Autres immobilisations financières		0,2	(0,1)		0,1
<b>Total</b>		<b>205,9</b>	<b>-</b>	<b>(0,1)</b>	<b>3,4</b>

\* La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2018 était la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur*	Au 31 décembre 2018
Actifs financiers disponibles à la vente		1,0			1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres		201,3		3,4	204,7
Autres immobilisations financières		0,2			0,2
<b>Total</b>		<b>202,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,4</b>

\* La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

### 6.3.2. Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice*	Chiffre d'affaires de l'exercice*	Bénéfice ou (perte) de l'exercice*	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux*	Méthode de revalorisation	Hierarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<b>1 - Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>								
- SPR (Société des stockages pétroliers du Rhône)	9 623	4 391	591	50,01	1 372	B	niveau 3	-
<b>Sous-total filiales</b>	<b>9 623</b>	<b>4 391</b>	<b>591</b>		<b>1 372</b>			
<b>2 - Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>								
- SPVM (Société pétrolière du Val-de-Marne)	6 156	4 271	197	50,00	4	B	niveau 3	-
- SPLRL (Société du pipeline de la raffinerie de Lorraine)	4 628	3 217	373	43,00	-	B	niveau 3	-
- SOGEPP (Société de gestion des produits Pétroliers)	18 188	5 772	557	37,00	4 978	B	niveau 3	-
- SPBA (Société pétrolière du bec d'Ambès)	18 312	10 543	1 331	34,00	2 592	B	niveau 3	1 217
- Raffinerie du midi	17 069	18 698	4 962	33,33	2 790	B	niveau 3	1 652
- SMCA (Société de manutention de carburants aviation)	20 646	40 796	7 986	33,33	554	B	niveau 3	1 992
- DPC (Dépôts de pétrole côtiers)	16 614	11 802	1 170	25,85	426	B	niveau 3	302
<b>Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %</b>	<b>101 613</b>	<b>95 100</b>	<b>16 575</b>		<b>11 344</b>			<b>5 163</b>
<b>3 - Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	100 256	289 687	68 487		10 826	M (A,B,C,D)	niveau 3	12 225
<b>Sous-total participations inférieures à 20 %</b>	<b>100 256</b>	<b>289 687</b>	<b>68 487</b>		<b>10 826</b>			<b>12 225</b>
<b>Total</b>	<b>211 492</b>	<b>389 179</b>	<b>85 654</b>		<b>23 542</b>			<b>17 388</b>

(en milliers d'euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Variation
Juste valeur des titres**	208 253	204 808	3 445
Valeur des titres dans les comptes sociaux	23 542	23 542	0
<b>Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global</b>	<b>231 795</b>	<b>228 350</b>	<b>3 445</b>

\* Données de l'exercice 2018

\*\* Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1 : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2 : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base des données 2018, ces filiales et participations représentent seulement 3,23 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 2,27 % du passif hors capitaux propres et 0,99 % du chiffre d'affaires.

• méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2019, le taux d'actualisation retenu est de 7 % stable par rapport au 31 décembre 2018.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 6,75 % et 7,75 % au 31 décembre 2019, celui-ci variait entre 6,75 % et 7 % au 31 décembre 2018.

Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de + 1 % entraînerait une baisse de 14,7 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2019. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de - 10 % aurait un impact négatif de 13,3 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2019.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

### 6.3.3. Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)

Année 2019	Esso Raffinage S.A.S.	Worex S.N.C.
<b>Pourcentage de détention</b>	<b>100 %</b>	<b>99,99 %</b>
<b>Informations financières</b>		
- Actifs non courants	811,1	9,8
- Actifs courants	371,7	161,2
<b>Total actif</b>	<b>1 182,8</b>	<b>171,0</b>
- Capitaux propres part de l'entité	260,8	13,5
- Passifs non courants	799,3	3,4
- Passifs courants	122,7	154,1
<b>Total passif</b>	<b>1 182,8</b>	<b>171,0</b>
<b>Résultat net</b>	<b>24,6</b>	<b>7,2</b>

### Note 6.4. Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (6,4 millions d'euros au 31 décembre 2018) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

### Note 6.5. Passifs financiers

#### 6.5.1. Endettement long terme

(en millions d'euros)

Endettement long terme	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Contrat de location-financement*	2,7	8,7
Contrats de location-simple**	12,2	-
Comptes bloqués participation du personnel	0,5	0,6
<b>Total</b>	<b>15,4</b>	<b>9,3</b>

\* Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ». Au 31 décembre 2019, le solde du contrat de location-financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2019, soit 1,1234 (\$/€). Au 31 décembre 2018, le taux du dollar était de 1,1450 (\$/€).

\*\* Contrats de location-simple constitués principalement de baux commerciaux.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

### 6.5.2. Endettement court terme

(en millions d'euros)

Endettement court terme	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Compte groupe passif financier*	4,0	3,8
Avance financière reçue	13,8	14,6
Contrat de location-financement	6,2	5,2
Contrats de location-simple	9,5	-
Financement court terme	-	-
Banque créditrice	3,4	2,0
<b>Total</b>	<b>36,9</b>	<b>25,6</b>

\* Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

### 6.5.3. Contrat de location-financement : redevances restant à payer

(en millions d'euros)

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer*		
	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles raffinage	6,5	2,7	-
<b>Total</b>	<b>6,5</b>	<b>2,7</b>	<b>-</b>

\* Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

### Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d'euros)

Calcul de l'endettement net du groupe	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Endettement long terme	(15,4)	(9,3)
Endettement court terme	(36,9)	(25,6)
Créances financières court terme	5,6	6,4
Disponibilités	478,3	218,4
<b>Montant de l'endettement net</b>	<b>431,6</b>	<b>189,9</b>

(en millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Variation
Endettement long terme	(15,4)	(9,3)	(6,1)
Endettement court terme hors banque créditrice	(33,5)	(23,6)	(9,9)
Créances financières court terme	5,6	6,4	(0,8)
<b>Total endettement financier</b>	<b>(43,3)</b>	<b>(26,5)</b>	<b>(16,8)</b>
Banque créditrice	(3,4)	(2,0)	(1,4)
Disponibilités	478,3	218,4	259,9
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>474,9</b>	<b>216,4</b>	<b>258,5</b>
<b>Total endettement net</b>	<b>431,6</b>	<b>189,9</b>	<b>241,7</b>

(en millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Variation
<b>Endettement financier net au début de la période</b>	<b>189,9</b>	<b>405,3</b>	<b>(215,4)</b>
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	384,3	(84,8)	469,1
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(111,5)	(111,3)	(0,2)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	-	(19,3)	19,3
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions du contrat de location-simple	(31,1)	-	(31,1)
<b>Endettement financier net à la fin de la période</b>	<b>431,6</b>	<b>189,9</b>	<b>241,7</b>

Note : le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie.

### Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Au 31 décembre 2019 le groupe dispose d'une ligne de financement comme détaillé ci-dessous :

Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)

Principales lignes de financement disponibles	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2019	Échéance	Existence ou non de couvertures/taux fixe ou variable
Court terme	BNP Paribas	50	-	Avril 2020	Non/taux variable
Court terme	ECBV*	1 200	(478)	Indéterminée	Non/taux variable

\* ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.) est une société de financement du groupe ExxonMobil.

### Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

#### Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

La situation au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2019
<b>Provisions non courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	1 059,7	128,2	-	-	1 187,9
Provisions pour restructurations	3,2	-	(3,1)	-	0,1
Provisions pour remise en état des sites	54,8	11,7	-	(4,1)	62,4
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques	1,9	-	-	-	1,9
Autres provisions non courantes**	4,5	2,7	-	(0,1)	7,1
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>1 124,2</b>	<b>142,6</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>1 259,4</b>
<b>Provisions courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	53,8	47,6	-	(53,8)	47,6
Provisions pour restructurations	3,7	3,4	-	(5,7)	1,4
Provisions pour remise en état des sites	-	-	-	-	-
Autres provisions courantes**	0,2	4,7	-	-	4,9
<b>Total provisions courantes</b>	<b>57,7</b>	<b>55,7</b>	<b>-</b>	<b>(59,5)</b>	<b>53,9</b>
<b>Total provisions</b>	<b>1 181,9</b>	<b>198,3</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(63,7)</b>	<b>1 313,3</b>

\* Le détail du poste figure en note 4.1.

\*\* Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2018 était la suivante :

(en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2018
<b>Provisions non courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	1 098,7	-	(39,0)	-	1 059,7
Provisions pour restructurations	3,4	2,6	(2,8)	-	3,2
Provisions pour remise en état des sites	37,9	19,7	-	(2,7)	54,8
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques	0,9	1,0	-	-	1,9
Autres provisions non courantes**	6,1	0,3	-	(1,9)	4,5
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>1 147,0</b>	<b>23,6</b>	<b>(41,8)</b>	<b>(4,6)</b>	<b>1 124,2</b>
<b>Provisions courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	53,9	53,8	-	(53,9)	53,8
Provisions pour restructurations	3,1	3,5	-	(2,9)	3,7
Provisions pour remise en état des sites	-	-	-	-	-
Autres provisions courantes**	0,4	-	(0,2)	-	0,2
<b>Total provisions courantes</b>	<b>57,4</b>	<b>57,3</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(56,8)</b>	<b>57,7</b>
<b>Total provisions</b>	<b>1 204,4</b>	<b>80,9</b>	<b>(42,0)</b>	<b>(61,4)</b>	<b>1 181,9</b>

\* Le détail du poste figure en note 4.1.

\*\* Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.



## Note 7.2. Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle, c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 33 millions d'euros dont une estimation d'environ 3 millions d'euros pour les PPRT (Plans de prévention des risques technologiques) en cours de mise en place. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

## Note 8. Procédures et litiges en cours

### Contrôle fiscal de la société Esso S.A.F. – abandon des redressements envisagés

Le contrôle fiscal de la société Esso S.A.F. sur les exercices 2013-2014-2015 qui avait fait l'objet d'une proposition de rectification en date du 13 juillet 2018 portant sur la rémunération versée à la société ExxonMobil Sales and Supply LLC dans le cadre du contrat d'approvisionnement en pétrole brut des deux raffineries du groupe a pris fin sans aucun impact financier. En effet, en 2019 l'administration fiscale a décidé d'abandonner les redressements envisagés, à la suite des éléments présentés par la société Esso S.A.F.

Au 31 décembre 2019, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

## Note 9. Facteurs de risques

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de Raffinage-Distribution qu'à l'environnement réglementaire, commercial ou financier des marchés dans lesquels il opère. Ces risques (également détaillés dans la déclaration de performance extra-financière du groupe) peuvent principalement être classés selon quatre grandes catégories, tout en reconnaissant que leurs conséquences peuvent aussi être transversales.

Les Notes 9.1 (Risques Financiers), 9.2 (Risques Opérationnels, Industriels et Environnementaux) et 9.3 (regroupant les Risques Sociaux et Sociétaux et les Risques Réglementaires) se concentrent sur les conséquences plus spécifiquement financières de ces risques.

## Note 9.1 Risques Financiers

### 9.1.1. Risques liés à l'environnement des activités de Raffinage-Distribution

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale, à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

La forte baisse du prix du pétrole brut sur la période 2013 à 2015 a conduit à une perte fiscale dont l'utilisation future est plafonnée annuellement alors que toute variation à la hausse de la valeur des stocks est imposée immédiatement. Ainsi pour les années 2016 et 2017, la hausse du prix du pétrole brut s'est traduite par une taxation immédiate des effets stocks positifs de 250 millions d'euros en 2016 et 91 millions d'euros en 2017, après imputation de 50 % de la perte fiscale provenant des effets stocks négatifs générés entre 2013 et 2015. La baisse du prix du pétrole brut en 2018 assortie d'une baisse des marges de raffinage qui sont restées en repli en 2019 s'est traduite par une augmentation de la perte fiscale sur les deux derniers exercices dont l'utilisation future est plafonnée annuellement, allongeant ainsi le délai de consommation du déficit fiscal créé en 2013.

Depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement concurrentiel et marqué par : un tassement de la demande en produits pétroliers en Europe (- 1,6 % en France en 2019), la concurrence des raffineries des États-Unis, du Moyen-Orient ou de la Russie et le déséquilibre de la demande en carburants, particulièrement accentué en France, génèrent une transformation profonde et durable du raffinage européen. Les politiques énergétiques mises en place dans les pays membres de l'Union Européenne qui favorisent une transition vers d'autres sources d'énergie devraient à terme conduire à de nouvelles restructurations. En France, la baisse de la diésélisation du parc automobile et le rééquilibrage progressif de la consommation d'essence par rapport au gazole devrait permettre au raffinage de mieux répondre aux attentes du marché domestique, et de réduire progressivement les importations de distillats.

Le début de l'année 2020 a également vu une forte diminution de la demande française et mondiale liée au confinement imposé par les diverses autorités nationales en réponse à la pandémie de Covid-19. Dans le sillage de cette baisse de demande, le prix du pétrole brut a ainsi reculé de plus de 60 % sur les trois premiers mois de 2020.

### 9.1.2. Risques de marché : matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente

rentrent dans la classification « own use » prévue par l'IFRS 9 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, « ExxonMobil Sales and Supply ». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société « ExxonMobil Sales and Supply » peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers ont un impact important sur les résultats du groupe et la structure de son bilan comptable, du fait de la variation induite par la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe.

La valeur des stocks de produits pétroliers fin 2019 s'établit à 1 254 millions d'euros contre 1 226 millions d'euros fin 2018 soit une hausse de 28 millions d'euros qui s'explique d'une part par la variation des quantités en stock au 31 décembre 2019 et d'autre part par la hausse des prix des produits en stocks. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2019, ces effets stocks sont positifs pour 147 millions d'euros contre des effets stocks négatifs de 40 millions en 2018. Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix a été mise en réserve. Ainsi la réserve constituée sur la période 2006 à 2012 a dû être intégralement reprise au 31 décembre 2016 pour compenser l'impact sur les résultats de la très forte baisse du cours du pétrole brut jusqu'à 37 \$/baril fin 2015. En 2017 et 2018, un montant de 270 millions d'euros a été mis en réserve provenant des effets stocks positifs constatés en 2016 et 2017. En 2019, une reprise de 30 millions d'euros a été réalisée pour réduire l'impact de la nouvelle baisse du prix du pétrole brut constatée en 2018.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2019	Année 2018	Année 2017	Année 2016	Année 2015
Montant de la réserve début de période	270	200	-	30	500
Affectation à la réserve*	-	70	200	-	-
Prélèvement sur la réserve*	(30)	-	-	(30)	(470)
<b>Montant de la réserve fin de période</b>	<b>240</b>	<b>270</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>30</b>

\* Affectation du résultat de l'exercice précédent.

### 9.1.3. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts

#### Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars. Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix. En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

(millions d'euros équivalents)

	Exercice 2019	Exercice 2018
Position nette à 30 jours	(375)	(430)
Position nette à 10 jours	135	130

Sensibilité des effets de change opérationnels à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2019, une variation linéaire de 10 % sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ + 38 M€ en cas de baisse du dollar, de - 43 M€ en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer à un gain de change opérationnel de 7 millions d'euros constaté en 2019 qui reflète les variations des cours du dollar au cours de l'exercice.

**Taux d'intérêts**

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil. Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 16, les passifs financiers incluent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'ensemble des contrats de location.

Ces actifs et ces passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(17,8)	(0,5)	(18,4)	(0,6)
Contrats de location	(15,7)	(14,9)	(5,2)	(8,7)
Actifs financiers	5,6		6,4	
Trésorerie nette	474,9		216,4	
<b>(Endettement) /excédent net</b>	<b>447,0</b>	<b>(15,4)</b>	<b>199,2</b>	<b>(9,3)</b>

Au 31 décembre 2019, les passifs financiers comprennent une ligne « contrats de location » qui regroupe des contrats de location-simple et un contrat de location-financement. Les montants mentionnés représentent la valeur actualisée des paiements au titre de chaque contrat de location au taux marginal d'emprunt du groupe.

La partie court terme des contrats de location-simple, qui regroupent principalement des baux commerciaux, s'établit à 9,5 millions d'euros, celle à long terme est de 12,2 millions d'euros.

La partie court terme du contrat de location financement mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « DHT CHINA » est de 6,2 millions d'euros. La partie long terme de ce contrat s'élève à 2,7 millions d'euros.

Les actifs financiers de 5,6 millions d'euros concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2019 à une fluctuation de + 0,5 %/- 0,5 % sur les taux est non significative.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et à ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

**9.1.4. Risques de crédit**

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2019, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. sont de 46 milliers d'euros, non significatives par rapport au chiffre d'affaires hors taxes, en hausse par rapport à 2018. La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

**9.1.5. Risques de liquidité**

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour suffisantes pour assurer la liquidité du groupe. Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

**Note 9.2. Risques Opérationnels, Industriels et Environnementaux****9.2.1. Risques industriels et environnementaux**

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine, en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maîtrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (Environnement business planning) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS « *Operations Integrity Management System* » permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

**Plans de Prévention des Risques Technologiques**

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Le nouveau PPRT a été approuvé en juin 2017 sans impact matériel supplémentaire attendu. Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011

et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des POA (Personnes et organismes associés) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis en juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA en octobre 2015. Des réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu en 2016 concernant les mesures foncières. En 2017 une nouvelle consultation des POA a été réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre et un bilan de la concertation a été établi en juillet 2017. Une enquête publique a été effectuée du 6 novembre au 8 décembre 2017. Le PPRT a finalement été approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de signature. La provision constituée en 2018 pour un montant de 1 million d'euros complétée par un passif éventuel a été maintenue au 31 décembre 2019.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la SPVM (Société pétrolière du Val de Marne) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

**9.2.2. Risques accidentels et politique d'assurance**

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber. Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou aux marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2019, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris

celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales était de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable et mutualisé avec les autres programmes dommages des sociétés du groupe ExxonMobil en France au 31 décembre 2019 est de 750 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

**9.2.3. Risque lié aux effets du changement climatique et aux événements naturels « hors-norme »**

Le changement climatique pourrait entraîner une interruption majeure d'activité en cas d'épisode naturel hors norme. Un événement de cette nature pourrait affecter sa capacité à conduire ses opérations et par conséquent impacter la performance du groupe. Les phénomènes naturels hors norme sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités, de même que l'évolution de la demande d'énergie avec la conduite régulière d'études prospectives.

**9.2.4. Risque de Rupture Technologique**

L'émergence soudaine d'une technologie de remplacement des produits actuellement commercialisés par le groupe Esso, pourrait rendre l'outil de raffinage obsolète. Toutefois, le groupe Esso bénéficie de son intégration au sein du groupe ExxonMobil qui consacre de nombreux efforts à la recherche, à l'innovation et au développement technologique. Ce dernier déploie des partenariats avec des universités (80 de par le monde) et a en particulier mis en place plusieurs programmes de recherche sur les biocarburants avancés.

**Note 9.3. Risques Réglementaires, Sociaux et Sociétaux****9.3.1. Risques de non-conformité aux lois et règles applicables**

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité. Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations

potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

### 9.3.2. Risque de non-conformité des produits aux normes en vigueur

La non-conformité d'un produit ou l'absence d'informations sur sa fiche de données sécurité pourraient impacter la sécurité du transport ou la santé de l'utilisateur final et par là même porter atteinte à sa réputation auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes. Le groupe Esso s'engage à assurer la fiabilité de ses produits en respectant la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques) relative aux substances chimiques et en gérant pro activement ses fiches de données sécurité associées. À cet effet, le groupe a mis en place des équipes de spécialistes dans chaque activité concernée, notamment sur ses sites industriels et procède à des contrôles qualité rigoureux.

### 9.3.3. Risques d'atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriées et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société. Le groupe s'assure également de la protection des données personnelles par une parfaite conformité à la réglementation et en dédiant à la coordination des actions un délégué à la protection des données personnelles. En outre, des formations obligatoires destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

### 9.3.4. Risques liés aux évolutions réglementaires de la politique énergétique et du changement climatique

La compétitivité des activités du groupe Esso S.A.F. pourrait être affectée par une inflation des contraintes législatives et réglementaires européennes, ou françaises, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des carburants liquides moins carbonés.

Comme il l'a toujours fait, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient du plan climat et de la transition énergétique.

Fin 2018, le Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire a publié une feuille de route de la Stratégie Nationale Bas Carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030 (vs 1990) et viser la neutralité carbone en 2050 en s'appuyant d'une part sur l'efficacité énergétique pour baisser la consommation totale en énergie et d'autre part en faisant évoluer le mix énergétique, en faisant baisser la part des énergies fossiles de 40 % en 2030 vs 2012.

Un projet de Programmations Pluriannuelles de l'Énergie (PPE), en cours de consultation, a été présenté en janvier 2019 et prévoit des objectifs de réduction des consommations en produits pétroliers en baisse significative, de 35 % en 2028 (vs 2012).

Pour les prochaines années, les raffineries du groupe vont continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus restrictives sur certains produits (la production de fioul de soute bas soufre aux normes IMO2020 a ainsi été mise en place avec succès sur le site de Fos-sur-Mer en 2019) et poursuivre leurs projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu pour être opéré avec une dépense d'énergie supplémentaire la plus faible possible. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.

Par ailleurs, les installations du groupe ont développé des plans de réponse aux aléas climatiques (gel, inondations...) en conformité avec les exigences réglementaires. Une description plus détaillée de ces risques figure dans le rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale du Groupe.

### 9.3.5. Risque Sanitaire

Le groupe Esso S.A.F. opère des sites industriels, notamment classés Seveso III. La nature de ses activités expose ses salariés, et entreprises sous-traitantes, à des risques professionnels pouvant porter atteinte à leur sécurité et/ou leur santé. La mauvaise prise en compte de ces risques pourrait également remettre en question la crédibilité du groupe en tant qu'acteur responsable et par conséquent mettre en péril sa relation avec ses clients, ses fournisseurs et les communautés environnantes. Le groupe Esso S.A.F., qui considère que la sécurité, au-delà d'être une nécessité dans l'industrie pétrolière, est d'abord une valeur fondamentale, s'appuie sur deux outils performants de gestion et de prévention des risques propres au groupe : le système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS, déjà présenté dans la note 9.B.1) et le système de gestion de la sécurité (LPS) qui vise à prévenir ou réduire les incidents à l'aide d'outils basés sur l'étude du comportement et de techniques de gestion éprouvées.

Dans un contexte d'intégration croissante des réseaux et des flux de biens et de personnes, la propagation d'une pandémie pourrait impacter l'entreprise dans la mesure où son personnel, ses sous-traitants seraient touchés ou confinés. Le groupe Esso S.A.F. a intégré le risque pandémique dans ses plans de continuité d'activité. Ces plans sont conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes qui seraient données par les autorités ou devraient être mises en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations tout en déployant les barrières destinées à limiter les risques de contamination.

## Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2019, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière. Au 31 décembre 2019, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2019, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre. Le groupe Esso S.A.F. a une position financière nette positive de 432 millions d'euros à fin 2019 contre une position financière nette positive de 190 millions d'euros à fin 2018. Le groupe a décidé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de sécuriser 10 % de ces droits à retraite liquidés par externalisation auprès d'ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) et a versé en 2019 un montant total de 63 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, le montant des engagements de retraite non préfinancés inscrit au bilan consolidé ressort à 1 231 millions d'euros.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Le bénéfice réalisé en 2017 a donné lieu au versement d'un dividende ordinaire de 1,50 euro par action. Compte tenu de la perte réalisée en 2018, aucun dividende n'a été versé au titre de cet exercice. Pour l'exercice 2019 qui est également en perte, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

## Note 11. Transactions avec les parties liées

### Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :

- le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
- le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

### Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2019 sont les suivants :

(millions d'euros)

Produits/charges année 2019	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Achats de produits pétroliers	(9 159)	(9 159)	
Achats de services	(248)	(234)	(14)
Achats de fournitures et utilités	(79)	(10)	(69)
Ventes de produits pétroliers	3 213	3 158	55
Prestations de services	222	186	36
Charges financières	(1)	(1)	
Produits financiers	-	-	

(millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2019	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Dettes commerciales	(734)	(730)	(4)
Créances commerciales	60	55	5
Dettes financières	(27)	(23)	(4)
Créances financières	6	1	4

\* Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

\*\* Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2018 étaient les suivants :

(millions d'euros)			
Produits/charges année 2018	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Achats de produits pétroliers	(9 257)	(9 257)	
Achats de services	(229)	(225)	(4)
Achats de fournitures et utilités	(90)	(8)	(82)
Ventes de produits pétroliers	3 076	2 989	87
Prestations de services	216	185	31
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	-	-	

(millions d'euros)			
Bilan au 31 décembre 2018	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Dettes commerciales	(579)	(569)	(10)
Créances commerciales	209	199	10
Dettes financières	(27)	(23)	(4)
Créances financières	6	-	6

\* Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

\*\* Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

### Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 15 millions d'euros au 31 décembre 2019 (14 millions d'euros au 31 décembre 2018).

### Note 12. Engagements hors bilan

#### Note 12.1. Engagements donnés

(millions d'euros)			
Engagements opérationnels donnés	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	
Contrat Air Liquide*	88	94	
Engagements d'achats d'immobilisations**	35	23	
Engagements locations diverses***	-	9	
Autres engagements donnés****	165	47	
<b>Total</b>	<b>288</b>	<b>173</b>	

\* Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

\*\* Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

\*\*\* Ce montant comprenait au 31 décembre 2018, l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries. Au 31 décembre 2019, en application de la norme IFRS 16, ces contrats de location sont inscrits au bilan consolidé et ne sont plus mentionnés dans les engagements hors bilan.

\*\*\*\* Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC, l'engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense, l'engagement pris en 2016 pour un contrat de location des bureaux situés au Peccq. Au 31 décembre 2019, en application de la norme IFRS 16, les baux commerciaux sont inscrits au bilan consolidé et ne sont plus mentionnés dans les engagements hors bilan.

#### Note 12.2. Engagements reçus

(millions d'euros)		
Engagements opérationnels reçus	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Crédits d'enlèvement en douane	250	251
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	88	174
<b>Total</b>	<b>338</b>	<b>425</b>

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

### Note 13. Événements postérieurs à la clôture

#### Impact de la pandémie de Covid-19

Le groupe Esso S.A.F. a intégré de longue date le risque pandémique dans des plans de continuité d'activité conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes données par les autorités ou mises en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations. Ces plans ont été revalidés dès le début de l'année 2020 en anticipation de la possible arrivée sur le continent européen de l'épidémie de Covid-19. Face à la propagation rapide du virus, l'Organisation Mondiale de la Santé a classé en pandémie le Covid-19 le 11 mars 2020, et le gouvernement français a pris des mesures de confinement de la population le 17 mars 2020.

Ces mesures de confinement, qui impactent non seulement la France, mais également de nombreux pays, aussi bien à l'échelle européenne que mondiale, engendrent une baisse importante de la demande en produits pétroliers, non seulement à cause de la réduction de la mobilité, mais également du fait du recul de l'activité économique. Pour répondre à cette situation, le groupe Esso S.A.F. a annoncé dès le 20 mars que les débits des unités de distillation de ses raffineries seraient ajustés pour tenir compte de la baisse de la demande, tout en mettant en œuvre les procédures prévues afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement de ses clients.

L'évolution de la pandémie et la durée des mesures de confinement est incertaine, tout comme les procédures de dé-confinement qui pourraient être progressives

et étalées dans le temps. Le groupe Esso S.A.F. continuera en conséquence d'adapter la marche de ses unités en fonction de l'évolution de la demande ou de potentielles contraintes d'approvisionnement, de production ou de stockage.

### Note 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 366 600 euros au titre de l'année 2019 dont 26 400 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 45 300 euros au titre de l'année 2019 dont 7 500 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires de la société Esso S.A.F.

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Esso S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.4 Norme IFRS 16 « contrats de location » de l'annexe des comptes consolidés concernant l'incidence sur les comptes consolidés de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Évaluation des actifs corporels

(Notes 3.1 et 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

### Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s'élèvent à 884 millions d'euros et comprennent des actifs amortis et non amortis.

Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d'acquisition, diminué des amortissements.

À chaque clôture, en présence d'indice de perte de valeur, le groupe apprécie une valeur d'utilité de ses actifs corporels et il réalise, le cas échéant, un test de dépréciation en comparant la valeur comptable et la valeur recouvrable des actifs corporels. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

La valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management.

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la direction du Groupe Esso et notamment à l'appréciation des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte d'un environnement de bas de cycle d'ici à 2023 puis un retour à des marges de tendance long terme. Par ailleurs, cette évaluation s'appuie sur des paramètres en matière de parité euro-dollar, de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini. Nous considérons que l'évaluation des actifs corporels, constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d'indice de perte de valeur - la capitalisation boursière d'Esso S.A.F. étant inférieure aux capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019, et du niveau élevé d'estimations et hypothèses retenues dans la détermination des valeurs recouvrables.

## Réponses apportées lors de notre audit

Afin d'apprécier la détermination des valeurs recouvrables, nos travaux ont consisté, avec l'appui de nos experts en évaluation :

- Prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la Direction pour la réalisation des tests des deux raffineries ;
- S'assurer de l'intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l'année précédente ;
- Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications les supportant ;
- Corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des éléments sources internes ;
- Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – parité euro-dollar, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;
- Analyser les facteurs expliquant l'évolution des valeurs recouvrables entre 2018 et 2019 et obtenir des explications de la Direction ;
- Prendre connaissance et vérifier les analyses de sensibilité effectuées.

## Évaluation des impôts différés actifs

(Note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

### Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les déficits fiscaux totaux du groupe d'intégration fiscal s'élèvent à 627 millions d'euros. Les déficits fiscaux donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôt différés inscrits au bilan consolidé s'élèvent à 414 millions d'euros, soit 107 millions d'euros d'actifs d'impôts différés au taux de 25,83 % applicable à partir de 2022. Au cours de l'exercice 2019, les déficits fiscaux reportables augmentent de 44 millions d'euros, conduisant à un complément d'impôts différés actif de 11 millions d'euros.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables ne sont comptabilisés que s'il est probable que le groupe disposera dans le futur de bénéfices imposables suffisants pour consommer ses pertes fiscales reportables. La base taxable du groupe d'intégration fiscale résulte, entre autres, de l'effet prix sur stock qui dépend du cours du baril de Brent et de la parité euro/dollars qui sont des données exogènes. Comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la capacité du groupe à recouvrer ses actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables est appréciée par le groupe à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs sur une durée de 10 ans. Ces prévisions de résultats taxables s'appuient principalement sur celles également utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels. Nous avons considéré le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables comme un point clé de notre audit en raison de l'importance des jugements de la direction pour la comptabilisation

de ces actifs et du caractère significatif de leur montant.

## Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard de la capacité du groupe d'intégration fiscale à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des pertes fiscales reportables existantes.

Pour l'appréciation des montants de profits taxables futurs, nous avons :

- Pris connaissance de la procédure de reconnaissance des impôts différés actifs ;
- Vérifié que les hypothèses et estimations utilisées pour justifier les impôts différés actifs sont cohérentes avec celles utilisées pour le test de dépréciation des actifs corporels ;
- Considéré l'impact du plafonnement de l'utilisation des déficits fiscaux.

## Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

### Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 286 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2019. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

## Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :

Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
- Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;

- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.
- (ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :
  - Pour les stocks de pétrole but et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) ;
  - Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. par votre assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Grant Thornton était dans la 19<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 13<sup>e</sup> année.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant

pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

##### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant

fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable e la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2020

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
Alexandre MIKHAIL  
Associé

**MAZARS**  
Jean-Louis SIMON  
Associé

# Comptes annuels de la société

## Esso S.A.F.

124 Bilan au 31 décembre 2019

127 Tableau de financement de l'exercice 2019

126 Compte de résultat de l'exercice 2019

128 Annexe au bilan et au compte de résultat

### Bilan au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)

Actif		2019		2018	
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
<b>Actif immobilisé</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	44 500	35 980	8 520	3 566
	Fonds commercial	598	598	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	800		800	1 981
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains	9 892	632	9 260	9 340
	Constructions	34 058	24 980	9 078	11 118
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 017	34 054	22 963	24 243
	Autres immobilisations corporelles	18 011	11 970	6 041	4 760
	Immobilisations corporelles en cours	7 852		7 852	1 633
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations financières</b>				
	Participations	176 283	1 219	175 064	175 064
	Créances rattachées aux participations	-		-	-
	Prêts	-		-	-
	Autres immobilisations financières	-		-	-
	<b>Total I</b>	<b>349 011</b>	<b>109 433</b>	<b>239 578</b>	<b>231 705</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>Stocks et en-cours</b>				
	Matières premières et autres approvisionnements	686 937	21 593	665 344	657 423
	En-cours de production - produits finis	599 604	9 957	589 647	569 237
	<b>Créances</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	530 456	111	530 345	653 371
	Autres	658 917		658 917	310 287
	<b>Disponibilités</b>				
	-	-		-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance	4 548		4 548	5 988
	<b>Total II</b>	<b>2 480 462</b>	<b>31 661</b>	<b>2 448 801</b>	<b>2 196 306</b>
	Charges à répartir				
	Primes remboursement des obligations				
	Écart de conversion actif	-		-	2 215
<b>Total général</b>		<b>2 829 473</b>	<b>141 094</b>	<b>2 688 379</b>	<b>2 430 226</b>

(en milliers d'euros)

Passif		2019	2018
<b>Capitaux propres</b>	<b>Capital Social entièrement versé</b>	<b>98 338</b>	<b>98 338</b>
	<b>Prime d'émission et fusion</b>	<b>10 117</b>	<b>10 117</b>
	<b>Écart de réévaluation 1976</b>	<b>10 239</b>	<b>10 262</b>
	<b>Réserves</b>		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	673 249	703 249
	<b>Report à nouveau</b>	<b>11 640</b>	<b>89 603</b>
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(57 513)</b>	<b>(107 963)</b>
	<b>Subventions d'investissements</b>		
	<b>Provisions réglementées</b>		
	Amortissements dérogatoires	20 732	19 986
	Provisions fiscales sur stocks de brut	0	0
	Provisions pour hausse des prix	0	0
	Autres	195	195
	<b>Total I</b>	<b>776 831</b>	<b>833 621</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>Provisions pour risques</b>		
	Provisions pour perte de change	0	2 215
	Autres	3 314	2 753
	<b>Provisions pour charges</b>		
	Pensions et obligations similaires	198 671	204 639
	Autres	70 862	68 048
	<b>Total II</b>	<b>272 847</b>	<b>277 655</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	3 042	1 284
	Emprunts et dettes financières divers	18 161	18 745
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140 903	912 997
	Dettes fiscales et sociales	357 019	321 138
	Autres dettes	119 257	64 719
<b>Comptes de régularisation</b>	Produits constatés d'avance	64	67
	<b>Total III</b>	<b>1 638 446</b>	<b>1 318 950</b>
	Écart de conversion passif	255	-
<b>Total général</b>		<b>2 688 379</b>	<b>2 430 226</b>

## Compte de résultat de l'exercice 2019

(en milliers d'euros)

		2019	2018
<b>Produits d'exploitation</b>	Production vendue - produits pétroliers et services	14 466 531	14 557 862
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>14 466 531</b>	<b>14 557 862</b>
	(dont à l'exportation = 2 897 179 milliers d'euros)		
	Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	(54 086)	89 928
	Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	12 947	(2 333)
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	141 542	25 969
	Autres produits	108 903	133 731
<b>Total</b>		<b>14 675 837</b>	<b>14 805 157</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	Achats de marchandises		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 275 731	11 482 695
	Variation de stocks	3 582	(152 658)
	Autres achats et charges externes	1 067 219	988 417
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 043 580	2 220 688
	Salaires et traitements	50 230	51 526
	Charges sociales	57 335	58 536
	(dont charges de retraite = 26 458 milliers d'euros)		
	Dotations aux amortissements et aux provisions :		
	- sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 812	5 008
	- sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
	- sur actif circulant : dotations aux provisions	31 550	117 549
	- pour risques et charges : dotations aux provisions	29 476	6 919
	Autres charges	162 942	205 502
<b>Total</b>		<b>14 729 457</b>	<b>14 984 182</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(53 620)</b>	<b>(179 025)</b>
<b>Opérations faites en commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>	De participations	24 346	15 746
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	-	131
<b>Total</b>		<b>24 346</b>	<b>15 877</b>
<b>Charges financières</b>	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 062	1 876
	Différences négatives de change		
<b>Total</b>		<b>1 062</b>	<b>1 876</b>
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>23 284</b>	<b>14 001</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>(30 336)</b>	<b>(165 024)</b>

## Compte de résultat de l'exercice 2019 (suite)

(en milliers d'euros)

		2019	2018
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>(30 336)</b>	<b>(165 024)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	Sur opérations de gestion	352	971
	Sur opérations en capital	96	1 318
	Reprises sur provisions et transferts de charges	33 578	77 967
<b>Total</b>		<b>34 026</b>	<b>80 256</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Sur opérations de gestion	53 914	4 743
	Sur opérations en capital	290	2 440
	Dotations aux amortissements et provisions	15 653	22 881
<b>Total</b>		<b>69 857</b>	<b>30 064</b>
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(35 831)</b>	<b>50 192</b>
	Participation et intéressement	84	(94)
	Impôts sur les bénéfices	8 570	6 963
<b>5 - RÉSULTAT NET</b>		<b>(57 513)</b>	<b>(107 963)</b>

## Tableau de financement de l'exercice 2019

(en milliers d'euros)

	2019	2018
<b>Ressources</b>		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	(53 774)	(169 425)
Produits de cessions d'immobilisations	72	1 318
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	359 371	-
Augmentation des capitaux propres	-	-
Augmentation de l'endettement net	-	219 100
<b>Total</b>	<b>305 669</b>	<b>50 993</b>
<b>Emplois</b>		
Acquisitions d'immobilisations	15 769	9 268
Dividendes mis en paiement	-	19 282
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	-	22 443
Diminution de l'endettement net	289 900	-
<b>Total</b>	<b>305 669</b>	<b>50 993</b>



# Annexe au bilan et au compte de résultat

## 1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

La société Esso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

### 1-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

### 1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

### 1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale. À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée

en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

### 1-4 Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par Esso S.A.F. ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode PMP (Prix moyen pondéré). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan comptable professionnel des industries du raffinage et de la distribution d'hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

### 1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « écarts de conversion Actif ou Passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

### 1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- le coût des plans de CFC (Congés de fin de carrière) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

### 1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

### 1-8 Accord d'intéressement

L'accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement signé en juin 2013 avait été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Gravenchon. Concernant l'année 2019, aucun accord n'a été signé à la suite des négociations qui ont été menées au cours du premier semestre 2019.

### 1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 4 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, et Esso France S.A.R.L.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément.

Par ailleurs, la société « tête de groupe » Esso S.A.F. enregistre les résultats de l'intégration fiscale en constatant le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Le montant des déficits propres aux filiales utilisé par la société « tête de groupe » Esso S.A.F. dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 4-18.

## 2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

### • Grand arrêt programmé de la raffinerie de Gravenchon

La partie Est de la raffinerie de Gravenchon a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 25 février 2019. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 226 000 barils/jour a été réduite à 166 500 barils/jour pendant cette période.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service. Il a également permis de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Durant cet arrêt, environ 650 000 heures de travail ont été réalisées par 1 200 intervenants extérieurs présents en moyenne chaque jour sur la raffinerie. Les unités de production ont redémarré progressivement à compter du 20 avril 2019 pour atteindre leur pleine capacité le 10 mai 2019.

### • Contrôle fiscal exercices 2013-2014-2015

Le contrôle fiscal de la société Esso S.A.F. sur les exercices 2013-2014-2015 qui avait fait l'objet d'une proposition de rectification en date du 13 juillet 2018 portant sur la rémunération versée à la société ExxonMobil Sales and Supply LLC dans le cadre du contrat d'approvisionnement en pétrole brut des deux raffineries du groupe a pris fin sans aucun impact financier. En effet, en 2019 l'administration fiscale a décidé d'abandonner les redressements envisagés, à la suite des éléments présentés par la société Esso S.A.F.

#### Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Le nouveau PPRT a été approuvé en juin 2017 sans impact matériel supplémentaire attendu.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des POA (Personnes et organismes associés) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis en juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA en octobre 2015. Des réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu en 2016 concernant les mesures foncières. En 2017 une nouvelle consultation des POA a été réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre et un bilan de la concertation a été établi en juillet 2017. Une enquête publique a été effectuée du 6 novembre au 8 décembre 2017. Le PPRT a finalement été approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de signature. La provision constituée en 2018 pour un montant de 1 million d'euros complétée par un passif éventuel a été maintenue au 31 décembre 2019.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la SPVM (Société pétrolière du Val de Marne) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

#### Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2019 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 33 millions d'euros dont une estimation d'environ 3 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours de mise en place. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

### 3- Événements postérieurs à la clôture

#### Impact de la pandémie de Covid-19

Le groupe Esso S.A.F. a intégré de longue date le risque pandémique dans des plans de continuité d'activité conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes données par les autorités ou mises en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations. Ces plans ont été revalidés dès le début de l'année 2020 en anticipation de la possible arrivée sur le continent européen de l'épidémie de Covid-19. Face à la propagation rapide du virus, l'Organisation Mondiale de la Santé a classé en pandémie le Covid-19 le 11 mars 2020, et le gouvernement français a pris des mesures de confinement de la population le 17 mars 2020. Ces mesures de confinement, qui impactent non seulement la France, mais également de nombreux pays, aussi bien à l'échelle européenne que mondiale, engendrent une baisse importante de la demande en produits pétroliers, non seulement à cause de la réduction de la mobilité, mais également du fait du recul de l'activité économique. Pour répondre à cette situation, le groupe Esso S.A.F. a annoncé dès le 20 mars que les débits des unités de distillation de ses raffineries seraient ajustés pour tenir compte de la baisse de la demande, tout en mettant en œuvre les procédures prévues afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement de ses clients.

L'évolution de la pandémie et la durée des mesures de confinement est incertaine, tout comme les procédures de dé-confinement qui pourraient être progressives et étalées dans le temps. Le groupe Esso S.A.F. continuera en conséquence d'adapter la marche de ses unités en fonction de l'évolution de la demande ou de potentielles contraintes d'approvisionnement, de production ou de stockage.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

### 4- Notes sur le bilan et le compte de résultat

#### 4-1 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

2019	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	39 810	3 531	1 875	(118)	45 098
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	1 842	833	(1 875)		800
<b>Total I</b>	<b>41 652</b>	<b>4 364</b>	<b>0</b>	<b>(118)</b>	<b>45 898</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	9 960			(68)	9 892
Constructions	33 919	115	64	(39)	34 059
Installations techniques, matériels et outillages industriels	55 621	458	1 122	(184)	57 017
Autres immobilisations corporelles	15 364	3 088	337	(778)	18 011
En-cours et autres	1 632	7 743	(1 523)		7 852
<b>Total II</b>	<b>116 496</b>	<b>11 404</b>	<b>0</b>	<b>(1 069)</b>	<b>126 831</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	176 283			(1)	176 282
Créances rattachées à des participations	-			-	-
Prêts	-			-	-
Autres immobilisations financières	-			-	-
<b>Total III</b>	<b>176 283</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>176 282</b>
<b>Total général</b>	<b>334 431</b>	<b>15 768</b>	<b>0</b>	<b>(1 188)</b>	<b>349 011</b>

#### 4-2 Variation des amortissements

(en milliers d'euros)

2019	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	35 507	591	(118)	35 980
Immobilisations corporelles	65 402	7 220	(986)	71 636
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>100 909</b>	<b>7 811</b>	<b>(1 104)</b>	<b>107 616</b>

#### 4-3 Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

2019	Coût d'entrée	Additions	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Autres immobilisations corporelles *	45 487		4 014	39 800	5 687
<b>Total général</b>	<b>45 487</b>	<b>0</b>	<b>4 014</b>	<b>39 800</b>	<b>5 687</b>

\* Contrat d'affrètement long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN » remplacé en 2012 par le pétrolier « SAMCO CHINA » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7 M€. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ».

#### 4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,2 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (5,6 millions d'euros).

(en milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation d'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	5 664	(23)	5 641
Immobilisations financières	4 598	-	4 598
<b>Total</b>	<b>10 262</b>	<b>(23)</b>	<b>10 239</b>

#### 4-5 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avalés donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<b>A/Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Esso S.A.F.</b>									
<b>1 - Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso S.A.F.)</b>									
- Worex	1 797	5 043	7 352	1 383 448	99,99	9 297		18 673	5 000
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	560 228	24 910	722 931	100,00	141 214	13 832	20 500	0
- Société des SPR (Stockages pétroliers du Rhône)	1 372	8 967	402	4 356	50,01	1 372			0
<b>2 - Participations (10 à 50 % du capital)</b>									
- Raffinerie du midi	3 432	13 637	4 962*	18 698*	33,33	2 790			1 652
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	32 961	42 985*	177 473*	17,23	8 760			7 690
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	18 145	1 331*	10 543*	34,00	2 592			1 217
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	5 744	557*	5 772*	37,00	4 978			0
<b>B/Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>									
1 - Filiales françaises						40			0
2 - Participations dans des sociétés françaises						4 020	574	14 623	8 787

\* Chiffres de 2018.

#### 4-6 Détail des stocks

(en milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	686 439	(21 593)	664 846
Produits intermédiaires et finis	599 604	(9 957)	589 647
Autres	498		498
<b>Total</b>	<b>1 286 541</b>	<b>(31 550)</b>	<b>1 254 991</b>

#### 4-7 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	10 263		(23)	10 240
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	270 000		(30 000)	240 000
Autres réserves facultatives	433 249			433 249
Report à nouveau	89 603		(77 963)	11 640
Résultat 2018	(107 963)	107 963		
<b>Résultat 2019</b>			<b>(57 513)</b>	<b>(57 513)</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement		-		-
- pour hausse des prix		-		-
- pour dépréciation fiscale des stocks		-		-
- pour plus-values réinvesties		195		195
- pour amortissements dérogatoires		19 985	2 061 (1 315)	20 731
<b>Total</b>	<b>833 621</b>	<b>110 024</b>	<b>(166 814)</b>	<b>776 831</b>

Notes :

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.

- Exxon Mobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	2019	2018	2017	2016	2015
Montant de la réserve début de période		270	200	-	30
Affectation à la réserve		-	70	200	-
Prélèvement sur la réserve		(30)	-	-	(30)
<b>Montant de la réserve fin de période</b>	<b>240</b>	<b>270</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>30</b>

#### 4-8 Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires*	204 639	29 351	(34 793)	(526)	198 671
Autres provisions					
Pour perte de change	2 215	-	(2 215)	-	0
Pour risques exceptionnels	2 753	589	-	(26)	3 316
Pour charges exceptionnelles**	68 047	13 127	(10 314)	-	70 860
<b>Total</b>	<b>277 655</b>	<b>43 067</b>	<b>(47 322)</b>	<b>(552)</b>	<b>272 847</b>

\* Cette ligne comprend une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F. à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003 ainsi qu'une provision correspondant à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.

En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.

Au 31 décembre 2019, la société a préfinancé une partie de ses engagements de retraite.

L'ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

La sécurisation peut se faire au moyen d'un ou plusieurs des dispositifs prévus par l'ordonnance, y compris le préfinancement à travers des contrats souscrits

auprès d'organismes régis par le code des assurances, et des suretés réelles ou personnelles de type cautionnement.

Au 31 décembre 2018 les engagements des régimes de retraite à prestations définies L137-11 de la société portant sur les droits à retraite liquidés dans la limite de 1,5 PASS s'élevaient à 347 millions d'euros. En application de cette ordonnance, 10 % de ces droits à retraite liquidés avaient été sécurisés par une caution de la société ExxonMobil France Holding.

La société Esso S.A.F. a décidé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de sécuriser 10 % de ces droits à retraite liquidés par externalisation auprès d'ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) avec des versements de cotisations effectués en 2019 pour un montant total de 45,5 millions d'euros. Suite à cette externalisation il a été mis fin à la caution de la société ExxonMobil France Holding.

\*\* Les charges exceptionnelles comprennent des coûts de restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

**4-9 Variation des autres dépréciations**

(en milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	598	-	-	598
Sur immobilisations corporelles	0	-	-	0
Sur immobilisations financières	1 218	-	-	1 218
Sur actif circulant	117 664	31 550	(117 553)	31 661
<b>Total</b>	<b>119 481</b>	<b>31 550</b>	<b>(117 553)</b>	<b>33 478</b>

Au 31 décembre 2019, une dépréciation d'un montant de 31 550 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur de réalisation des stocks des mois de janvier et février 2020. La dépréciation constatée en 2018 pour le montant de 117 549 milliers d'euros a été reprise.

**4-10 État des échéances des créances et des dettes**

(en milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à un an au plus	Montant de liquidité de l'actif à plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
<b>Actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	530 345	530 345	
Autres créances	658 917	658 917	
<b>Sous-total</b>	<b>1 189 262</b>	<b>1 189 262</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	4 548	4 548	
<b>Total général</b>	<b>1 193 810</b>	<b>1 193 810</b>	<b>0</b>

Dettes : la totalité des dettes est à moins d'un an.

**4-11 État des produits à recevoir et charges à payer**

(en milliers d'euros)

Charges à payer	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Factures non parvenues	247 083	175 313
Dettes fiscales et sociales	13 717	12 097
Impôts sur les sociétés à payer	0	0
Avoirs à établir	2 618	4 218
Autres charges à payer	151 638	72 398
<b>Total</b>	<b>415 056</b>	<b>264 026</b>

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Factures à établir	31 385	32 482
Avoirs à recevoir	7 571	9 346
Impôts sur les sociétés à recevoir	12 241	24 541
Autres produits à recevoir	10 031	18 035
<b>Total</b>	<b>61 228</b>	<b>84 404</b>

**4-12 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance**

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance. Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

**4-13 Informations sur les entreprises liées**

(en milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
<b>À l'actif</b>			
Participations	151 924	23 140	
Créances rattachées à des participations	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	172 035	112 633	
Autres créances	475 362	14 405	
<b>Au passif</b>			
Emprunts et dettes financières diverses	17 877	4 046	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	843 431	115 865	
<b>Au résultat</b>			
Charges financières	502	-	
Produits financiers	-	-	

**4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA**

	2019		2018	
	Quantité milliers m <sup>3</sup>	Valeur millions d'euros	Quantité milliers m <sup>3</sup>	Valeur millions d'euros
Carburants Aviation	1 674	783	1 456	707
Supercarburants Automobile	5 056	2 190	4 842	2 165
Gazole et Fioul domestique	11 381	6 038	11 337	6 146
Fiouls lourds	838	321	1 152	399
Gaz de Pétrole Liquéfié	704	141	683	169
Produits semi-finis et autres produits	4 578	1 470	4 365	1 560
<b>Ventes de carburants et combustibles</b>	<b>24 231</b>	<b>10 943</b>	<b>23 835</b>	<b>11 146</b>
<b>Ventes de Lubrifiants et Spécialités</b>	<b>1 452</b>	<b>955</b>	<b>1 242</b>	<b>923</b>
<b>Total ventes de produits raffinés hors taxes</b>	<b>25 683</b>	<b>11 898</b>	<b>25 077</b>	<b>12 069</b>
Ventes de pétrole brut	1 142	400	405	137
<b>Total ventes de produits pétroliers hors taxes</b>	<b>26 825</b>	<b>12 298</b>	<b>25 482</b>	<b>12 206</b>
dont volumes ventes activités Distribution sur marché intérieur (ventes en France hors ventes directes raffinage)	16 195	8 282	14 976	8 028
Ventes de produits pétroliers hors taxes		12 298		12 206
Ventes de services hors taxes		137		145
<b>Sous-total</b>		<b>12 435</b>		<b>12 351</b>
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 032		2 207
<b>Chiffre d'affaires*</b>		<b>14 467</b>		<b>14 558</b>
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France		11 570		11 793
- Export		2 897		2 765
<b>Total</b>		<b>14 467</b>		<b>14 558</b>

\* Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

**4-15 Résultat financier**

Le résultat financier pour l'année 2019 est positif de 23,3 millions d'euros et comprend des dividendes reçus pour 24,3 millions d'euros.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
<b>Charges financières</b>		
Intérêts payés	502	-
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts reçus	-	-
Dividendes reçus	-	24 346

**4-16 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est une perte de 35,8 millions d'euros et comprend les éléments suivants :

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2019
Cessions d'actifs immobilisés	291
Coûts de restructuration	(125)
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(10 228)
Autres charges et produits exceptionnels	(25 024)
Dotation & reprise aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	(745)
<b>Total résultat exceptionnel</b>	<b>(35 831)</b>

## 4-17 Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2019, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks positifs évalués à 147 millions d'euros (contre 40 millions d'euros d'effets stocks négatifs en 2018).

## C. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société Esso S.A.F.

(en milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice actif/(passif)	Montant en fin d'exercice actif/(passif)	Variation sur l'exercice (accroissement)/allègement
<b>Provisions réglementées</b>			
Plus values réinvesties	(67)	(67)	-
Provisions pour hausse des prix	0	0	-
Amortissements dérogatoires	(6 881)	(7 138)	(257)
Autres	0	0	-
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>(6 948)</b>	<b>(7 205)</b>	<b>(257)</b>
<b>Charges non déductibles temporairement</b>			
Dettes sociales provisionnées	75 720	71 728	(3 992)
Autres	2 325	8 681	6 356
<b>Total charges non déductibles temporairement</b>	<b>78 045</b>	<b>80 409</b>	<b>2 364</b>
<b>Déficits reportables</b>	<b>200 637</b>	<b>215 769</b>	<b>15 132</b>
<b>Total</b>	<b>271 734</b>	<b>288 973</b>	<b>17 239</b>

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43 %.

Compte tenu de la perte fiscale de l'exercice 2019 qui s'élève à 45 millions d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 627 millions d'euros à fin décembre 2019. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 216 millions d'euros.

À noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2019, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s'établit à 11 368 milliers d'euros.

## 4-18 Commentaires sur la situation fiscale

## A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Exercice 2019	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	(30 336)	8 570	(21 766)
Résultat exceptionnel (et participation, intéressement)	(35 747)	0	(35 747)
<b>Résultat comptable</b>	<b>(66 083)</b>	<b>8 570</b>	<b>(57 513)</b>

## B. Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(en milliers d'euros)

Exercice 2019	(charge)/produit
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	0
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	7 457
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	1 113
<b>Total (charge)/produit d'impôt de l'exercice</b>	<b>8 570</b>

## 4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du conseil d'administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019 s'élève à 231 milliers d'euros (231 milliers d'euros en 2018). Au 31 décembre 2019, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 2 087 milliers d'euros (1 713 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

## 4-20 Engagements hors bilan

## Engagements donnés

(en milliers d'euros)

Engagements donnés	2019	2018
Engagements pour retraite du personnel*	463 280	435 505
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	39 173	37 673
Contrat Air Liquide**	87 256	94 811
Engagements d'achats d'immobilisations***	2 161	1 843
Engagements locations diverses****	4 928	8 695
Autres engagements donnés*****	211 243	69 981
<b>Total</b>	<b>808 041</b>	<b>648 508</b>

\* Estimation sur une base actualisée au taux de 1,10 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2019 s'établit à 35 millions d'euros.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, la société Esso S.A.F. a décidé de sécuriser 10 % de ces droits à retraite liquidés par externalisation auprès d'ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) et a effectué des versements de cotisations en 2019 pour un montant total de 45,5 millions d'euros.

\*\* Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée de 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans.

Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

\*\*\* Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

\*\*\*\* Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries.

\*\*\*\*\* Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie ainsi que le bail du nouveau siège social Immeuble Spring situé à Nanterre.

## Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

Engagements de crédit-bail	Redevances payées*		Redevances restant à payer*		
	de l'exercice	cumulées jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	
Autres immobilisations corporelles	5 951	62 340	6 536	2 684	-
<b>Total</b>	<b>5 951</b>	<b>62 340</b>	<b>6 536</b>	<b>2 684</b>	<b>-</b>

\* Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Les engagements de crédit-bail concernent le pétrolier « DHT CHINA » de type « Very Large Crude Carrier » pris en affrètement long terme le 17 avril 2009. Si ce bien avait été acquis par la société, la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2019 aurait été de 4 014 milliers d'euros et le montant des amortissements constatés aux cours des exercices précédents aurait été de 35 785 milliers d'euros.

## Engagements reçus

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	2019	2018
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 239	250 684
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	68 174	148 100
<b>Total</b>	<b>318 413</b>	<b>398 784</b>

## 4-21 Effectif

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2019	2018	2019	2018
Cadres	237	245	21	26
Agents de maîtrise, employés et techniciens	70	88	9	12
Ouvriers	7	8	5	5
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>341</b>	<b>35</b>	<b>43</b>

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires de la société Esso S.A.F.

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Esso S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Notes 1.4 et 4.6 de l'annexe aux comptes sociaux)

#### Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élevaient à 1 287 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2019. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

#### Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :  
Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
- Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :

- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en

œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO) ;

- Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

### Évaluation des titres de participation

(Notes 1.3 et 4.5 de l'annexe aux comptes sociaux)

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 175 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction, nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

#### Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités ;
- Pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
  - Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la direction ;
  - S'assurer de l'intégrité du modèle utilisé ;
  - Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle obtenir des explications les supportant ;
  - Corroborer les données clés du modèle avec des éléments sources internes ;
  - Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. par votre assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Grant Thornton était dans la 19<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 13<sup>e</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement

du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2020

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
Alexandre MIKHAIL  
Associé

**MAZARS**  
Jean-Louis SIMON  
Associé

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'assemblée générale de la société Esso S.A.F.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1.1. Avenant à la convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %, administrateur commun : Philippe Ducom)

Une convention de services a été signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd. Il s'agit d'un contrat d'agent commercial dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006

et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances.

Le conseil d'administration du 20 mars 2019 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette convention portant sur la révision annuelle de la redevance.

Le montant net des prestations facturées, au titre de cette convention, par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. s'est élevé à 1 294 090 euros au titre de l'exercice 2019.

#### 1.2. Avenant à la convention Master Service Agreement « Raffinage Distribution » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %, administrateur commun : Philippe Ducom)

Une convention prévoyant la fourniture de prestations de services de conseil et de support fonctionnel, de support technique et administratif pour les activités raffinage et distribution a été conclue entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA.

Le conseil d'administration du 20 mars 2019 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette convention modifiant la base de facturation des services rendus par les lignes fiouls et lubrifiants.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 70 720 224 euros au titre de l'exercice 2019. Celles facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 33 026 527 euros au titre de l'exercice 2019.

#### 1.3. Avenant à la convention Master Business Support Agreement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %, administrateur commun : Philippe Ducom)

Une convention a été conclue entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA. Cette convention concerne les services rendus dans différents domaines aux sociétés affiliées françaises, par des centres de support ou de coordination dont la facturation est centralisée par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA.

Le conseil d'administration du 20 mars 2019 a autorisé la conclusion d'un avenant à cette convention concernant des nouveaux services rendus par la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. dans le cadre du suivi de ces activités.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 11 093 792 euros au titre de l'exercice 2019.

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d'administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention et de son avenant, estimant que ceux-ci portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

## 2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs 1) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 2.1. Contrat d'exportation de lubrifiants finis entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s'agit d'un contrat d'exportation de produits finis fabriqués dans l'usine de mélange de lubrifiants de Gravenchon, qui a été prolongé pour une durée de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 par avenant.

Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 259 584 893 euros au titre de l'exercice 2019.

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d'administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention, estimant que celle-ci porte sur des opérations courantes et est conclue à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

#### 2.2. Contrat d'approvisionnement d'huiles de base entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Un contrat qui fixe les modalités d'approvisionnement d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA en huile de base auprès de votre société est entré en vigueur le 6 octobre 2005.

Les facturations par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 210 794 754 euros au titre de l'exercice 2019.

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d'administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention, estimant que celle-ci porte sur des opérations courantes et est conclue à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

#### 2.3. Accord de participation d'Esso S.A.F. au programme d'incentive d'ExxonMobil Corporation (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Une convention de participation à l'attribution de bonus sous diverses formes a été établie avec la société ExxonMobil Corporation. La société Esso S.A.F., en tant qu'employeur des personnes concernées, a acquitté les charges sociales correspondantes.

Au titre de l'exercice 2019, le montant des charges sociales payées par Esso S.A.F. sur bonus/dividendes se sont élevées à 1 215 081 euros.

#### 2.4. Product Trading Services entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s'agit d'un contrat qui couvre des services de support fournis par Esso Belgium pour l'achat et la vente de produits pétroliers et matières premières, dont le niveau de commission a été mis à jour par avenant.

Les prestations facturées à ce titre par Esso Belgium à Esso S.A.F. se sont élevées à 7 710 994 euros au titre de l'exercice 2019.

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d'administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention, estimant que celle-ci porte sur des opérations courantes et est conclue à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

#### 2.5. Contrat d'approvisionnement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s'agit d'un contrat d'approvisionnement réciproque en bitumes entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical.

Les ventes facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 5 765 831 euros au titre de l'exercice 2019. Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 70 097 657 euros au titre de l'exercice 2019.

#### 2.6. Convention de rémunération de garanties de douanes entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding (actionnaire direct à plus de 10 % et mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Il s'agit d'un contrat relatif à la prise en charge par ExxonMobil France Holding des garanties de douanes dont Esso S.A.F. est redevable.

Les prestations facturées par ExxonMobil France Holding à Esso S.A.F. s'élèvent à 501 368 euros au titre de l'exercice 2019.

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d'administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention, estimant que celle-ci porte sur des opérations courantes et est conclue à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

#### 2.7. Convention de services relative aux CEE (Certificats d'économie d'énergie) et quotas CO<sub>2</sub> entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s'agit d'une convention de services entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. autorisée par le conseil d'administration du 24 juin 2015, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette convention de services concerne les prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les CEE et quotas CO<sub>2</sub> qui sont nécessaires à Esso S.A.F. pour remplir ces obligations en matière d'économies d'énergie et d'émissions de dioxyde de carbone.

Les prestations facturées par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 67 000 euros au titre de l'exercice 2019.

#### 2.8. Convention de sous location « Tour Manhattan » et son avenant conclus entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention concerne la sous-location des locaux sis Tour Manhattan à La Défense entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France.

Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 21 mars 2018 afin de réactualiser le pourcentage d'occupation dans le cadre de la restitution de locaux.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 219 907 euros au titre de l'exercice 2019.

#### 2.9. Convention d'entraide PJG - NDG entre Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention a pour objet la fourniture de service d'entraide réciproque pour l'exploitation du site de Port Jérôme Gravenchon. Elle a été mise à jour par avenant.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 5 500 400 Euros au titre de l'exercice 2019. Celles facturées par ExxonMobil Chemical France à Esso S.A.F. se sont élevées à 282 583 euros au titre de l'exercice 2019.

#### 2.10. Convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

La convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France a été conclue le 14 décembre 1998. Cette convention précise les modalités d'application et de facturation des services d'entraide administrative apportés par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France. Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 4 757 520 euros au titre de l'exercice 2019.

#### 2.11. Convention de sous-location et son avenant entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention concerne la sous-location de places de stationnement et de location d'aménagements et de mobilier entre ExxonMobil Chemical France et Esso S.A.F.

Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 21 mars 2018 afin de réactualiser le pourcentage d'occupation dans le cadre de la restitution de locaux.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 128 264 euros au titre de l'exercice 2019.

#### 2.12. Convention de services « Tour Manhattan » et son avenant entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Il s'agit d'un contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense.

Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 21 mars 2018 afin d'ajouter une rémunération additionnelle relative à la quote-part des coûts des services généraux des fonctions support.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 2 680 398 euros au titre de l'exercice 2019.

#### 2.13. Contrat de rémunération entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding SAS de la caution donnée pour les obligations de sécurisation des retraites (actionnaire direct à plus de 10 % et mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention autorisée par le conseil d'administration du 13 septembre 2017 concerne la caution donnée par ExxonMobil France Holding SAS à Esso S.A.F. pour l'obligation de sécurisation des rentes versées dans le cadre des régimes de retraite mentionnés à l'article L. 137-11 du Code de Sécurité Sociale. ExxonMobil France Holding SAS se porte solidairement caution au bénéfice des retraités pour l'ensemble des obligations de sécurisation de la société Esso S.A.F.

Le montant de la rémunération facturée par ExxonMobil France Holding SAS à Esso S.A.F. au titre de cette convention s'élève à 58 602 euros au titre de l'exercice 2019. Par ailleurs cette convention a pris fin en 2019 à la suite de l'externalisation de la sécurisation des droits à retraites liquidés (art. 39) auprès d'ExxonMobil OFP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### 2) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### 2.14. Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d'Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, par la division distribution d'Esso S.A.F. (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s'agit d'un contrat entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F., par lequel Esso S.A.F. fournit des prestations de conseil, assistance et support concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai. Cette convention est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Il n'y a pas eu de prestation facturée par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA au titre de cette convention sur l'exercice 2019.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 11 mai 2020

Les commissaires aux comptes

<b>Grant Thornton</b> Membre français de Grant Thornton International Alexandre MIKHAIL Associé	<b>MAZARS</b> Jean-Louis SIMON Associé
--	--